

Université Mouloud MAMMARI de TIZI OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion
Département des Sciences Economiques



*En vue de l'obtention du diplôme de Master professionnel
Spécialité : Développement Local, Tourisme et Valorisation du
Patrimoine*

Thème :

**Les stratégies de développement socioéconomiques à
travers la microfinance à Djibouti.**

Réalisé par :

ALI HOUMMADO MOUSSA

Encadré par :

Dr ABRIKA BELAID

Membres de jury :

Président : ACHIR Mohamed, Maitre de Conférences à l'UMMTO.

Examineur : ANICHE Arezki, Maitre Assistant à l'UMMTO.

Rapporteur : ABRIKA Bélaïd, Maitre de Conférences à l'UMMTO.

Février 2020

Remerciements

Mes remerciements vont à l'endroit de plusieurs personnes et entités.

Je remercie tout d'abord mon pays qui m'a octroyé une bourse d'étude.

Ensuite, je remercie l'ensemble du corps enseignant de la faculté des Sciences Economique, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, pour la formation dont j'ai pu bénéficier.

Je remercie également Monsieur Belaid ABRIKA, de m'avoir orienté et aidé pour le choix de la thématique lors de l'élaboration de ce mémoire, ainsi pour sa disponibilité et ses efforts considérables.

Enfin, je ne saurai terminer mes remerciements sans présenter ma reconnaissance à toutes ces personnes qui ont contribué à la réussite de ce travail, à savoir :

Mr Ali Mohamed Ali, chef de service Audit interne de l'ADDS.

Mr Mohamed Houmed Gaba, directeur de la CEPECD.

Sigles et Abréviation

ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AID	Agences Internationales de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCD	Banque Centrale de Djibouti
CEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CNEC	Caisse Nationale d'Epargne et de Crédit
CNMF	Commission Nationale de Microfinance
CPEC	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CREM	Comité de Réflexion sur la Microfinance
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EDIM	Enquête Djiboutienne à Indicateurs multiples
FDED	Fonds de Développement Economique de Djibouti
FDJ	Franc Djibouti
FEC	Facilité de crédit élargie
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FSD	Fonds Social de Développement
IMF	Institutions de Micro finance
INDS	Initiative Nationale pour le Développement Social
MPE	Micros et Petites Entreprises
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PDMM	Projet de Développement de la Micro finance et de la Micro entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNMF	Stratégie Nationale de Microfinance

SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
Chapitre I :Aperçu sur la microfinance : historique, caractéristiques et acteurs	
Introduction du chapitre	4
1. Aspects historiques, géographiques, socioéconomiques et culturels de Djibouti.....	4
2. Définition et les prestations de la microfinance	8
3. Les services de la microfinance	8
Conclusion du chapitre	13
Chapitre II : Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti	
Introduction du chapitre	12
1. Cadre juridique et stratégique	12
2. Politique nationale de développement du secteur de la microfinance	17
3. Les rôles des acteurs de la stratégie dela microfinance	18
4. Les attentes sur le plan macro-économique	22
5. Résultats attendus sur le plan réglementaire et juridique.....	22
6. Les grands axes stratégiques du secteur de la microfinance.....	23
Conclusion du chapitre	28
Chapitre III : Le secteur de la microfinance à Djibouti	
Introduction du chapitre	29
1. Les institutions de la microfinance.....	30
2. Le cadre juridique et réglementaire de la microfinance.....	34
3. Les acteurs de la microfinance	35
4. Les services offerts par la CPEC.....	37
Conclusion du chapitre	44
Conclusion générale	46
Bibliographie.....	47

Introduction générale

Du 06 aout 2018 au 15 septembre 2018, nous avons effectué un stage au sein d'une structure appelé l'ADDS (Agence Djiboutienne de Développement Social).

Le premier mois de stage, nous avons été accueilli par le directeur général de l'ADDS durant lequel il m'a expliqué la mission de sa structure qui est celle de contribuer à la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité par l'appui à des projets de développement durable selon une démarche participative, partenariale et de proximité.

Au cours de ce stage à l'ADDS, nous avons pu nous intéresser particulièrement à la sous-direction de la microfinance (DMF).

La DMF est une sous-direction de l'ADDS qui a sa propre mission et finalité dont celle d'assister les dispositifs de la microfinance qui sont implantés à Djibouti : la Caisse d'Epargne et de Crédit de Djibouti (CPECD) et une unité pilote dédiée à la microfinance Islamique (MFI) situé à Balbala (quartier populaire de la capitale).

Après avoir consulté l'organigramme de la direction, notre tâche consistait d'aller sur le terrain, aux différents locaux de la direction de la microfinance. Nous avons commencé par aborder l'assistante de la directrice pour avoir un aperçu général et éclairé de la finalité de l'ADDS.

La micro finance représente, de part le monde, un moyen de lutte contre la pauvreté en améliorant les conditions de vies des ménages pauvres. Ses effets bénéfiques sont surtout connus dans les pays en voie de développement (PED) et elle représente une autre source de financement pour les populations pauvres qui n'ont pas accès aux banques. Cette potentialité du secteur de la micro finance a retenu l'attention des pouvoirs publics à Djibouti. Pour ce faire, le gouvernement djiboutien, depuis 2008, commence à mettre en place des stratégies de développement socioéconomiques en collaboration avec les instances des Nations Unies, notamment à leur tête le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

Ainsi, depuis quelques années, le PNUD demeure un acteur majeur du développement de la microfinance à Djibouti. La première stratégie de développement socioéconomique nationale, à travers la microfinance, se situe entre 2006 et 2010.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, dans les zones les plus défavorisées de la capitale, dans les régions de l'intérieur et aux zones rurales, les pouvoirs publics (l'Etat) procèdent à la création des dispositifs de microcrédit afin de pallier aux problèmes de l'exclusion financière de catégories de personnes les plus vulnérables.

Après avoir abordé le contexte et l'état des lieux du secteur de la micro finance, il est crucial de définir le concept de la micro finance.

La microfinance consiste à fournir de services bancaires aux exclus du circuit traditionnel. Son expansion commence avec des figures emblématiques comme le professeur YUNUS (fondateur de la green bank ay Bangladesh).

L'historique du secteur de la microfinance à Djibouti se résume en deux périodes :

Le secteur de la micro finance avant 2008 est composé de : la Caritas, une pionnière en matière de microcrédit ; du Fonds Social de Développement (FSD); des projets à volets crédits (l'OMS, PAM).

Le secteur de la micro finance après 2008 est constitué de: la Caisse populaire d'Epargne et de Crédit (CPEC) ; la Caisse Nationale d'Epargne et Crédit (CNEC); la Caisse Populaire Epargne et de Crédit de Djibouti (fusion des deux caisses à savoir CPEC et CNEC).

Le service des institutions de la microfinance (IMF) à Djibouti, actuellement, se limite à celui du microcrédit.

On essayera dans notre travail de répondre à la problématique suivante :

- **Quelles sont les stratégies de développements socioéconomiques mises en place par les pouvoirs publics (l'Etat), à travers la microfinance, à Djibouti ?**

Nous avons formulé aussi les sous questions suivantes :

- Dans le cadre du développement local, en quoi la microfinance par le biais du microcrédit peut-elle être un outil d'amélioration des conditions de vie de la population en milieu local ?
- Quelles sont les institutions phares du secteur de la microfinance à Djibouti ?

Méthodologie du travail

Pour la réalisation de notre recherche, il ya lieu de signaler que nous étions confrontés aux contraintes liées à l'accès à l'information et au choix de la thématique ainsi qu'aux problèmes liés à la documentation et recherches antécédentes menées sur ce sujet. A cela, s'ajoute le manque de données statistiques fiables et des enquêtes récentes sur le sujet au niveau du pays (Djibouti).

A partir des contraintes rencontrées, lors de la collecte des données durant notre stage, nous avons préconisé la démarche méthodologique qui suit.

Pour répondre à notre problématique et mener à bien notre travail de recherche, nous avons effectué une recherche sur les aspects théoriques du concept (la microfinance), puis nous avons illustré le travail théorique par une analyse de données chiffrées que nous avons pu récolter durant le stage que nous avons effectué au sein de la structure de l'ADDS, afin de mieux cerner notre thème et apporter les éléments de réponses .

En vue de mieux cerner les éléments de réponse, nous avons organisé notre travail en trois (03) chapitres :

Dans un premier lieu, nous nous attacherons à présenter en bref un aperçu sur la microfinance (historique, caractéristiques, acteurs).

Dans un second lieu, nous allons aborder les stratégies de développement socioéconomiques à Djibouti (cadre juridique et stratégique).

Enfin, le troisième chapitre portera sur le secteur de la microfinance à Djibouti : les cadres juridique et réglementaire, les institutions, ainsi que les acteurs de la microfinance.

Chapitre I Aperçu sur la microfinance : historique, caractéristiques et acteurs

Introduction

L'objet de ce premier chapitre est tout d'abord d'introduire le concept de la microfinance dans son contexte, la définir pour mieux la cerner.

La micro finance telle qu' on la connaît aujourd'hui est une notion dont l' origine est attribuée au professeur Mohammed Yunus un économiste et entrepreneur bangladais , qui a fondé la première institution de microcrédit « la grameen Bank » et ceci en partant d' une expérience réalisée avec ses étudiants sur la théorie de l' investissement .

De cette expérience et de ces constatations, le professeur Mohammed Yunus formalise ces idées et crée en 1976 la grameen Bank qui offrait des microcrédits aux habitants pauvres du Bangladesh. Ainsi, il était surnommé le «banquier des pauvres », la microfinance est devenue un instrument essentiel de lutte contre la pauvreté, ce qui a valu au professeur Mohammed Yunus le prix nobèle de la paix en 2006.

1- Aspects historiques, géographiques, socioéconomiques et culturels de Djibouti

Djibouti est un pays de la Corne de l'Afrique, situé sur la côte ouest du débouché méridional de la mer Rouge. Il est limitrophe de la Somalie (Somaliland) au sud, de l'Éthiopie à l'ouest, de l'Érythrée au nord et au travers du détroit Bab-el-Mandeb, une frontière maritime avec le Yémen.

1.1-Aspects historique

Ce n'est qu'en 1884 qu'une prise de possession réelle a lieu, avec l'arrivée d'un commandant le 1^{er} août : Léonce Lagarde¹. Il s'agit alors, dans le cadre de l'expansion coloniale française vers Madagascar et l'Indochine, de créer une escale de ravitaillement pour les navires sur une route impériale. Cependant, Léonce Lagarde étend le Territoire d'Obock et

¹ Antoine Marie Joseph Léonce Lagarde, né le 10 octobre 1860 à Lempdes-sur-Allagnon et mort le 15 février 1936 à Paris, est un haut fonctionnaire colonial et diplomate français.

dépendances², sous la souveraineté française à toute la côte nord du golfe de Tadjourah, qui est occupée en octobre-novembre 1884.

Après un traité sans suite avec le « sultan de Goba'ad »³ en janvier 1885, un accord territorial avec la Grande-Bretagne, par l'échange de notes des 2 et 9 février 1888, arrête cette expansion.

Le port de Djibouti commence à se construire avec la ville de Djibouti en 1888, puis devient le chef-lieu de la nouvelle Côte française des Somalis⁴ en 1896.

En 1895, la ville de Djibouti compte 5 000 habitants. Elle est placée sous l'autorité administrative de Bourhan Bey, fils de l'ancien gouverneur (pacha) de Zeilah⁵, Abu Bakr Ibrahim .

Durant la seconde guerre mondiale, les Alliés instaurent un blocus du pays dont les autorités choisissent de soutenir le gouvernement de vichy⁶. Une partie de la population est expulsée de la ville de Djibouti, qui connaît alors une grave crise, voire une véritable famine.

Le ralliement du territoire aux Alliés en décembre 1942 permet sa réintégration dans les circuits économiques.

À partir de la Seconde Guerre mondiale, la population de la ville de Djibouti croît rapidement, passant officiellement d'environ 17 000 habitants en 1947, à 40 000 au début des années 1960, 62 000 en 1967, 118 000 en 1972 pour dépasser 150 000 habitants au début des années 1980⁷.

L'indépendance est proclamée le 27 juin 1977, avec la naissance de la République de Djibouti.

²C'est un ancien territoire administratif relevant du second espace de colonisation française, situé dans l'actuelle République de Djibouti.

³ Le sultanat de Goba'ad ou sultanat Debné est une entité politique afare de la corne de l'Afrique .

⁴ La Côte Française des Somalis (CFS) est un ancien territoire administratif situé autour du golfe de Tadjourah , et relevant du second empire colonial français des Afars et des Issas , puis la République de Djibouti .

⁵Zeilah ou Zeila est une ville portuaire du nord de l'Alal située au débouché méridional du golfe de Tadjourah , au sud de la mer rouge et au bord du golfe d'Aden , en Somalie .

⁶ Le gouvernement de vichy ou le régime de vichy désigne le régime politique dirigé par Philippe Pétain, qui assure le gouvernement de la France au cours de la seconde guerre mondiale, du 10 juillet 1940 au 20 août 1944 durant l'occupation du pays par le Troisième Reich.

⁷Nuria Lopez –Escartin, Données de base sur la population de Djibouti, Centre français sur la population et le développement, janvier 1992.

1.2- Aspect géographique

Dans ce point, nous allons aborder l'aspect géographique de Djibouti en mettant l'accent sur la superficie, le climat ainsi que les pays limitrophes qui l'entourent.

Figure n°1 : Carte de Djibouti

Carte de Djibouti



Source : République de Djibouti, Nations Unies, Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, UNDAF, Djibouti, juillet 2002.

Djibouti est situé dans la Corne de l'Afrique⁸ sur le golfe d'Aden et le Bab-el-Mandeb, à l'entrée sud de la mer Rouge. Djibouti a une superficie totale de 23 200 km². Ses frontières s'étendent sur 506 km, dont 113 km sont partagés avec l'Érythrée, 337 km avec l'Éthiopie, et 58 km avec la Somalie. Le pays comprend 314 km de côtes.

Le point culminant de Djibouti est le mont Mousa Alli (2 028 m) à la jonction des frontières avec l'Érythrée et l'Éthiopie, au nord-ouest du pays. Le point le plus bas est le lac Assal, situé à 153 m au-dessous du niveau de la mer et point le plus bas du continent africain.

Djibouti possède huit chaînes de montagnes avec des pics de plus de 1 000 m. La chaîne Mousa Alli est considérée comme la plus haute chaîne de montagnes du pays, avec le plus haut sommet à la frontière avec l'Éthiopie et l'Érythrée. Il a une altitude de 2 028 m. Le désert de Grand Bara (en) couvre des parties du sud de Djibouti dans les régions d'Arta, d'Ali Sabieh et de Dikhil. La plus grande partie se trouve à une altitude relativement basse, en dessous de 520 m.

Djibouti bénéficie d'un climat désertique chaud . Un climat aride chaud est inhabituel pour des altitudes aussi basses que celle de Djibouti. Les précipitations sont très rares, très faibles, irrégulières et très espacées dans le temps, avec une moyenne annuelle entre 50 et 180 mm qui varie selon les régions du pays. En moyenne, on enregistre entre 5 et 20 jours de pluie par an. Les fortes chaleurs sont constantes et perdurent tout au long de l'année. Les températures moyennes maximales varient de 27 °C durant les mois les plus « frais » à 43 °C durant les mois les plus chauds localement, notamment à Tadjourah. Bien que Djibouti soit un pays désertique et aride, le degré hygrométrique de l'air y est très élevé à cause de la proximité avec la mer et les fortes chaleurs associées à une forte humidité ambiante donnent un ressenti souvent lourd et désagréable. Cependant, en s'enfonçant dans les terres, vers l'intérieur du pays, l'air devient plus sec et aussi plus chaud. Durant la saison chaude, un vent très chaud, très sec et parfois poussiéreux, le khamsin⁹, souffle une cinquantaine de jours et est responsable de l'augmentation brutale des températures maximales (souvent supérieures à 45 °C). Le climat y est chaud, sec et ensoleillé toute l'année. Le climat désertique de Djibouti est très particulier du fait de sa proximité de l'équateur, ainsi la saisonnalité est réduite et les amplitudes thermiques journalières et annuelles sont anormalement basses pour un tel climat. Cependant, les endroits à altitudes

⁸ La corne de l'Afrique est un surnom géographique qui désigne une péninsule de l'Afrique de l'Est qui s'étend depuis la côte sud de la mer rouge jusqu'à la côte ouest de la mer d'Arabie, en passant par le golfe d'Aden et dont la forme , sur la carte évoque une corne de rhinocéros

⁹ Le khamsin (khamsin ou chamsin en arabe) : est un vent du sud transportant du sable brûlant du désert d'Egypte vers Israël. il est sec, chaud et très poussiéreux.

élevées comme Randa par exemple bénéficient d'un climat moins chaud et surtout moins aride que les basses altitudes : celles-ci bénéficient d'un climat semi-aride chaud (classification de Köppen BSh)¹⁰ avec des précipitations supérieures à 250 mm par an et des températures maximales de 23 °C durant les mois les plus « frais » à 37 °C durant les mois les plus chauds.

1.3-L'économie

Selon le dernier rapport sur la situation économique (octobre 2019), la banque mondiale estimait la croissance économique à 7,2 % en 2019, et devrait atteindre 7,5 % en 2020, avant de s'accélérer à 8% entre 2021 et 2023 pour le pays.

Le produit intérieur brut par habitant est de l'ordre de 3 200 euros/an (estimation 2008) largement au-dessus de la moyenne africaine.

L'économie djiboutienne est très largement dépendante de son secteur tertiaire (82 % du PIB) dont les activités portuaires par le biais du port de Djibouti¹¹, et maintenant son extension à Doraleh (une extension du port international de Djibouti).

Pour ses besoins alimentaires, Djibouti s'approvisionne auprès de ses voisins (Éthiopie, Somalie et Yémen) et, pour ce qui est des produits manufacturés ils proviennent principalement de la France.

Les loyers versés par plusieurs pays pour l'implantation des bases militaires occidentales (française, américaine et japonaise et, à partir de 2017, la chine (basenaval) s'ajoute à la liste. Ce versement de loyer constitue une rentrée de devises pour le pays et contribue à une amélioration de la conjoncture économique.

1.4- Société et culture

La société Djiboutienne est une société de culture nomade, qui vivait autrefois de l'élevage du bétail.

L'islam est la seule religion du pays, la religion chrétienne (orthodoxe) est pratiquée par les mignards éthiopiens, à la capitale (Djibouti) jusqu'à nos jours. La capitale (Djibouti) est connue pour ces patrimoines culturels, hérités de la colonisation française.

1.4.1- Religions

La population de Djibouti est musulmane, de nombreuses mosquées sont installées dans tout le pays. Une petite minorité de la population est chrétienne¹², principalement des orthodoxes

¹⁰ Est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.

¹¹ Le port de Djibouti est situé au carrefour des routes maritimes d'Europe, d'Extrême Orient, du Golfe Arabo-persique et de l'Afrique. C'est le principal port du pays avec un service régulier de l'Europe, l'Asie, l'Extrême – Orient, le Golfe Arabo-persique et l'Océan Indien.

monophysites et des catholiques qui ont chacun une cathédrale dans le centre-ville de la capitale. Il existe également un temple protestant au centre de la ville de Djibouti.

1.4.2- Langues

Le français et l'arabe constituent les langues officielles du pays, utilisées en particulier dans l'éducation et l'administration. Les langues nationales sont aux nombres de trois (03) à savoir : l'afar, somali et arabe yéménien (dialecte d'origine yéménite).

2- Définition et les prestations de la de la microfinance

2.1. Définition de la microfinance

Historiquement, la microfinance fait surtout référence au micro-crédit. Un micro crédit correspond à un crédit d'un faible montant destiné avant tout à des personnes n'ayant pas ou peu de revenus.

La microfinance est l'octroi de services financiers (généralement du crédit et / ou de l'épargne) , à des personnes développant une activité économique productive , le plus souvent de l'artisanat ou du commerce , et n' ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique (il s'agit des pauvres , sans revenus fixes, qui n' offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales)¹³ .

De cette définition nous remarquons que la microfinance vise généralement une catégories spécifique des personnes qui sont exclus ou n'ayant pas accès aux institutions financières classiques.

2.2 -Les Prestataires de microfinance

Dans son livre « *La Création de secteurs financiers accessibles à tous* », Brigitte Helms (2006), distingue quatre catégories de prestataires de la microfinance : les prestataires informels de services financiers, les associations mutualistes, les ONG et les structures financières institutionnelles.

¹² Voir l'ouvrage suivant : Colette Dubois , Pierre Soumille , *Des chrétiens à Djibouti en terre d'islam xix ème et xx siècles .* , Khartala , Paris , 2004 , 373 p.

¹³ Labie .M, *La microfinance en question, limites et choix organisationnels* , éditions Luc Pire , Bruxelles,1999, P23 .

2.2.1- Les prestataires informels de services financiers

On inclut dans cette catégorie les prêteurs traditionnels, les prêteurs sur gage, les collecteurs d'épargne, les garde-monnaie, les tontines, les « ASCA » et *input supply shop*. Parce qu'ils connaissent bien les gens de leur communauté où par ailleurs ils vivent, ces prestataires informels comprennent bien le contexte financier de leurs interlocuteurs et peuvent leur offrir des services flexibles, rapides et personnalisés.

2.2.2- Les associations mutualistes

Il s'agit des Groupes d'entraide, des coopératives de crédit, ainsi qu'une variété hybride de structures comme les associations de services financiers et les CVECA (caisse villageoise d'épargne et de crédit autogérée). Comme les prestataires informels, ces associations mutualistes sont généralement de petites structures bien implantées au niveau local, ce qui implique qu'elles auront une bonne connaissance du contexte financier des uns et des autres et pourront offrir des services personnalisés et flexibles. Comme leurs gestionnaires sont pauvres, les coûts d'opérations seront bas. Par contre, ces amateurs ne sont pas toujours très compétents dans le domaine financier et peuvent paniquer lorsque la situation économique s'obscurcit ou que les opérations deviennent trop complexes. Comme ils sont effectivement encadrés, ils peuvent être sous l'emprise d'un ou deux dirigeants influents et les membres peuvent perdre leur argent.

2.2.3- Les ONG

Le *Microcredit Summit Campaign* a recensé 3 133 ONG en contact avec 113 millions de clients à la fin de l'année 2005. Les plus grosses de ces ONG sont la Grameen Bank et la BRAC au Bangladesh, Prodem en Bolivie, et FINCA International, dont le siège est à Washington. Ces ONG qui se sont développées à travers le monde depuis 1975 se sont montrées très innovantes dans des formules bancaires comme le crédit solidaire, la *banque villageoise* et les services bancaires mobiles. Elles ont réussi à casser les barrières qui pouvaient leur interdire d'accéder aux populations les plus pauvres.

2.2.4- Les structures financières institutionnelles

Dans cette catégorie, en plus des banques commerciales, il faut classer les banques d'Etat, les banques de développement agricole, les banques d'épargne, les banques rurales et

les institutions financières non-bancaires. Ces structures sont gérées et dirigées classiquement, elles offrent une large gamme de services financiers et contrôlent des réseaux d'agences qui peuvent s'étendre au-delà des frontières de leur pays d'origine.

3-Les services de la microfinance

Les services de la microfinance visent, tout d'abord, une clientèle bien précise. Ces services encouragent les personnes à entreprendre.

3.1-Les prêts

La microfinance est souvent confondue par le grand public avec le microcrédit, car celui-ci constitue l'un de ses services de base. Il est défini comme étant l'offre de crédit avec des montants très bas à des entrepreneurs ou à des artisans qui n'ont pas accès au crédit classique.

On distingue deux types de prêts en microfinance : les prêts individuels et les prêts collectifs.

Le premier type, comme son nom l'indique concerne les personnes individuellement, celles-ci assument le remboursement des prêts et l'intérêt chacune seule.

Le deuxième type, qui est le prêt solidaire consiste à octroyer des crédits à un groupe de personnes préalablement formées, dans ce cas les emprunteurs se présentent et constituent eux même un groupe de leur choix. Les membres du groupe assumeront le remboursement des prêts.

3.2-Les fonds de garanties

Dans de nombreux cas, on a (selon la CPEC) constaté que les institutions de crédit refusent de faire des prêts non pas par manque de liquidité, mais parce qu'elles ne veulent pas prendre le risque de le faire, c'est là que réside l'intérêt capital des fonds de garanties.

Par définition « *une garantie est un instrument financier protégeant le prêteur contre le risque de défaillance de l'emprunteur* » d'après la CPEC.

Cela veut dire qu'en cas de non remboursement par l'emprunteur, le prêteur sera quand même remboursé en partie ou en totalité, parmi les exemples de fonds de garanties le FIG (Fonds International de Garantie) qui est une société coopérative à but non lucratif

fondée en Suisse en 1996 , offre des garanties au pays du sud et son objectif principal est de permettre l'accès au crédit pour les micro-entrepreneurs .

3.3-Le capital risque

Pour mieux aider la création et le développement de l'entreprise , une autre forme de contribution est possible, c'est celle de la participation au capital par le biais d' une technique qui est le capital –risque , la traduction de l' anglais « venture capital », qui consiste à apporter du capital à une entreprise innovante, mais aussi des conseils et suggestions en matière d'investissement .

En microfinance , l' intervention directe qui consiste en un apporte en capital dans une unité, peut jouer un effet de levier pour accéder à un prêt, soit d' une banque, soit d' une IMF (Institution de la MicroFinance) .

3.4-L'épargne

La microfinance est souvent confondue, par le grand public, avec le microcrédit, mais cela ne veut pas dire qu'elle se limite à ce service, au contraire elle inclut aussi l'épargne, car dans ce contexte aussi les individus ont des besoins, comme par exemple la recherche du rendement, la précaution et la sécurité, la solidarité. Tous ces facteurs font que les personnes ont besoin d'épargner .Les institutions de microfinance qui pratiquent l' épargne , doivent rémunérer bien sûr leurs clients, d'un coté, et, de l'autre coté, elles doivent recevoir des intérêts sur les prêts qu' elles octroient et payer des intérêt aux épargnants , c'est pour cela qu' il est indispensable de se baser sur des ratios pour atteindre un équilibre entre les deux types d' intérêts (versés , reçues) .

3.5-L'assurance des biens et des personnes

C'est l' adaptation des services d' assurance à des clients à faible revenus , n' ayant pas accès aux services d' assurance classique dans le but de fidéliser les clients en leur proposant d' autres services et aussi pour permettre de faire face aux aléas rencontrés avec le crédit ; car les cotisations constituerons des entrées d' argent pour les IMF.

Conclusion

Djibouti est le pays qui a su réaliser un développement, grâce à son port qui constitue un poumon économique pour le pays et le principal pourvoyeur d'emplois.

De part sa position stratégique sur le détroit de Babel Mandeb au large de la mer rouge, Djibouti devient la zone la plus stratégique de la corne d'Afrique.

Avec une économie tertiaire soit 86 %, essentiellement basé sur le port de Djibouti, le pays a du mal à diversifier son économie.

Néanmoins, à court terme, le pays compte sur sa position géostratégique pour attirer des investisseurs étrangers, notamment chinois.

Nous parvenons à noter que la microfinance représente un nouveau secteur financier qui a su faire ses preuves en matière de lutte contre l'exclusion financière, raison pour laquelle elle va se répandre à travers le monde à titre de porteur d'espoir notamment dans les pays en voie de développement (PED) ainsi elle devient un instrument et un facteur phare pour pallier à l'exclusion financière d'une catégorie des personnes démunies, d'une part.

D'autre part, la microfinance est aussi un instrument d'intégration social pour la catégorie exclue d'accès à la banque classique.

Chapitre II Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti

Introduction

Comme dans tous les pays en voie de développement, Djibouti étant lui aussi un pays appartenant à cette catégorie, a aussi initié des stratégies de développement socioéconomiques sur le plan macro-économiques de grandes envergures.

Parmi les stratégies majeurs mises en place, les plus importantes sont consacrées aux problématiques liées au volet social notamment la pauvreté, le chômage, l'exclusion financière des certaines tranches de la population dans les milieux les plus défavorisés du pays (urbains, région de l'intérieur et rurale).

Ainsi, l'objectif de réduction de la pauvreté pour le gouvernement djiboutien constitue, par ailleurs, la pierre angulaire de toute action en faveur du développement dans le pays.

C'est dans ce contexte de désarroi que le gouvernement Djiboutiens a décidé de relever les défis, en inscrivant l'action de lutte contre la pauvreté au rang de priorités nationales. A cet effet, le gouvernement met en place différentes stratégies de lutte contre la pauvreté.

On distingue deux (02) stratégies majeures que le gouvernement Djiboutien a entreprises dans les années 2000 à savoir : le DSRP et l'INDS.

Le DSRP (Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté) est élaboré en 2004 et l'INDS (Initiative Nationale pour le Développement Social) est mise en place en 2007.

1- Cadre juridique et stratégique

La mise en place des stratégies socioéconomiques exige l'adoption d'un cadre règlementaire et juridique. Cela se traduit par la promulgation des lois, des décrets, des arrêtés pour vulgariser ces stratégies.

1.1-Le DSRP (Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté)

Le DSRP couvrait le période allant de 2004 à 2006, il s'inscrit dans une vision à long terme du développement du pays, qui vise à exploiter les atouts stratégiques, sa localisation géographique et son port et à développer ses ressources humaines pour améliorer de façon

Chapitre II : Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti

significative la compétitivité de l'économie et lui assurer une insertion bénéfique dans l'économie mondiale.

Ce DSRP a été adopté dans un contexte marqué par une avancée inquiétante du phénomène de pauvreté, avec une incidence de la pauvreté monétaire extrême qui est passée de 9,6 % en 1996 à 42,2 % en 2002 et une incidence de la pauvreté relative¹ qui est passée de 45,1% à 74,4% dans la même période.

La pauvreté² associée à ce fort taux de chômage s'est accrue et touche sans distinction toutes les couches de la population, précisément 79,4% vivent sous le seuil de la pauvreté en 2012 contre 45% en 1996 et 42% d'entre eux vivent dans l'extrême pauvreté alors qu'en 1996 n'était de 9,6%. (Rapport préliminaire EDAM3 IS-2012 réalisé par la DISED)³.

Contrairement aux autres pays d'Afrique, la pauvreté à Djibouti est d'abord un phénomène urbain qui renvoie à un contexte spécifique du pays, à savoir sa superficie avec 23200 km², sa forte urbanisation, l'absence d'un secteur rural important, les conflits et les migrations.

Face à ce constat, le pays a été contraint d'élaborer un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dès 2004. Ces documents se veulent les instruments performants de lutte contre la pauvreté.

Cette stratégie de DSRP repose sur quatre (04) axes majeurs :

- Renforcer la compétitivité du pays et créer les conditions d'une économie forte et durable.
- Mise en place d'une véritable politique de valorisation des ressources humaines, à travers la mise en œuvre de programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables.
- Réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'accès des pauvres à l'eau et aux services de base.

¹ Le seuil de pauvreté relative est évalué à 194 205 FD par équivalent adulte et par an, soit une dépense de 3 \$US/J, niveau très élevé dans le contexte africain. Le seuil de pauvreté extrême, évalué à 114 096 FD par équivalent adulte et par an soit une dépense de 1,8 \$US/J, semble plus significatif et s'apprête mieux aux comparaisons internationales.

² Voir la thèse de Ibrahim Robleh, sur la microfinance et réduction de la pauvreté : le cas de Djibouti, en 2015, p 106.

³ EDAM-Enquêtes Djiboutiennes Auprès des Ménages, Ces Enquêtes ont pour objectif de donner aux décideurs des informations fiables et pertinentes sur les conditions de vie des ménages, en vue de l'élaboration du programme de réformes économique et sociale en général, et du programme national de lutte contre la pauvreté en particulier (ONSD).

- Promouvoir la bonne gouvernance politique, économique, renforcer les capacités de planification et de gestion de l'administration et moderniser ses outils et ses moyens.

Le cadre économique s'est révélé favorable à la conduite du DSRP, offrant une stabilité d'ensemble. L'orientation choisie par le gouvernement était ambitieuse et nécessaire pour lutter contre la pauvreté efficacement et asseoir le développement.

Néanmoins, le DSRP était une stratégie mise en place pour répondre aux besoins urgents du pays dans les années 2000, elle manquait d'une vision globale pour élargir les retombés à l'échelle nationale.

1.2-L'INDS (Initiative Nationale de Développement Social)

Les retombés escomptés de DSRP n'était pas au rendez-vous, faute de réelle mise en œuvre de celui-ci, c'est pourquoi l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS) est apparue en reprenant les mêmes principes que le DSRP et vient comme une stratégie complémentaire pour pallier, renforcer en mieux les efforts entrepris par le gouvernement en matière de développement socioéconomique.

L'INDS vise à :

- Concilier les contraintes posées par la pauvreté et le développement, en faisant profiter les fruits de la croissance économique à toutes les franges de la population.
- Redéfinir un nouveau cadre d'action cohérent en faveur du secteur productif et des secteurs sociaux permettant de traiter de façon complémentaire les questions économiques et sociales,
- Concevoir sans augmentation des impôts un mécanisme financier spécifique considéré comme un préalable incontournable garantissant la viabilité des ressources publiques.

La stratégie de l'INDS repose sur quatre axes :

❖ **Le premier axe** : vise à renforcer la compétitivité du pays et à créer les conditions d'une croissance économique forte et durable à travers :

La poursuite des politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes structurelles.

Chapitre II : Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti

La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel attractif pour l'investissement et la levée des obstacles au développement du secteur privé.

La promotion de la place de Djibouti comme plateforme économique et financière compétitive au plan régional et l'exploitation au mieux du potentiel de croissance du pays .

Le développement des infrastructures et la réduction des coûts des facteurs de production.

❖ **Le second axe : vise** à accélérer la valorisation des ressources humaines ainsi que le développement urbain, rural et la préservation de l'environnement.

Il s'agira en particulier de :

-Mettre l'accent sur la qualité en matière de santé et d'éducation.

-Mettre en œuvre une politique de promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle.

- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Intégration de la femme au développement qui, tout en étant axée sur quatre domaines prioritaires (prise de décision, santé, éducation et économie) préconise également des mesures pour que l'ensemble des stratégies sectorielles découlant intègrent une perspective genre.

❖ **Le troisième axe : vise** plus spécifiquement à réduire la pauvreté et à assister les personnes en grande vulnérabilité ou aux besoins spécifiques à travers la mise en œuvre de programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables.

Plus spécifiquement, il s'agira de lutter contre le chômage en privilégiant le développement des méthodes à haute intensité de main d'œuvre, la promotion de la microfinance, la mise en place des filets de protection sociale pour les segments de population les plus vulnérables (enfants de la rue, nomades, déplacés.)

Il s'agira en particulier d'améliorer l'accès des pauvres à l'eau et aux services de base, les politiques et les programmes seront centrés sur les quartiers périphériques de Djibouti ville (arrondissement 4 et 5, notamment), sur les villes de l'intérieur et sur la zone rurale.

❖ **Le quatrième axe : vise** à promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière et renforcer les capacités de planification et de gestion de l'administration et à

moderniser ses outils et ses moyens. La priorité sera de renforcer la gestion de la dépense publique et d'améliorer son équité et son efficacité afin d'en faire un véritable instrument de lutte contre la pauvreté.

Depuis son démarrage effectif en 2008, l'INDS a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux et les partenaires au développement internationaux (PNUD, l'AFD, la BAD ...etc.) autour de la lutte contre la pauvreté.

1.3- Le MASS : cadre juridique, défis et missions

Le MASS est régi par le décret n°2008-093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement qui stipule que :

« Le Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités est chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de l'application de la politique de lutte contre la pauvreté et de promotion de la solidarité nationale avec comme objectif fondamental de mettre en œuvre la Nouvelle Initiative Nationale de Développement Social (INDS) lancée en janvier 2007 par le Président de la République. L'Agence Djiboutienne de Développement Social et le Projet de développement de la Microfinance et de la Micro entreprise sont sous la tutelle du Secrétaire d'Etat. »

Les missions du MASS sont les suivantes :

- Elaboration d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté avec un plan d'actions prioritaire pour 2008-2011.
- La mise sur pied d'un programme innovant à effets tangibles sur la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité.
- La mise au point d'un système de suivi de la pauvreté et de suivi évaluation de l'INDS, ses missions spécifiques consistent à :
- Animer le processus de préparation, de suivi évaluation, de mise à jour de l'INDS.
- Elaborer et suivre la mise en œuvre des politiques, programmes et projets ciblés sur les groupes de population pauvres ou connaissant une situation de vulnérabilité ou d'exclusion ;

- Mobiliser des ressources, communiquer et promouvoir des partenariats techniques et financiers autour de l'INDS, en particulier ceux ciblés sur les populations pauvres ou les groupes vulnérables.
- Conduire des activités susceptibles de développer des mécanismes efficaces de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté et d'optimiser ainsi l'impact de ces derniers.
- Pour répondre avec efficacité à ses missions, le Secrétariat d'Etat se constitue en une structure légère disposant d'un Secrétariat Particulier et de quatre « pôles » d'expertise travaillant sous la supervision directe du Secrétaire d'Etat.

2 - Politique nationale de développement du secteur de la microfinance

L'émergence d'une stratégie purement politique du secteur de la microfinance, émanant des pouvoirs publics en l'occurrence l'Etat, fait son entrée pour la première fois vers fin 2005.

2.1- Vision politique

La vision politique national du gouvernement est à « *mettre en place un secteur de la microfinance professionnel , structuré , visible , viable , pérenne , diversifié et innovant , assurant une couverture suffisante de la demande sur l'ensemble du territoire , en réponse aux objectifs de développement national , régional et mondial , par des services en faveur de la population économiquement active et pauvre , qu'elle soit en milieu rural , urbain , et périurbain* » (Conseil de ministres sur les questions liées à la microfinance en 2007).

Dans ce volet, le rôle de l'Etat est d'être un facilitateur pour l'émergence du secteur de la microfinance en mettant en œuvre le cadre favorable propice afin de l'intégrer dans sa politique socioéconomique au niveau macroéconomique.

2.2- Objectif global de développement du secteur

L'objectif global est de favoriser l'accès durable aux services de la microfinance à une majorité de ménages pauvres ou à faibles revenus et aux jeunes micro-entrepreneurs, en tant que réponse aux objectifs de développement sur l'ensemble du territoire national grâce à

des institutions de microfinance (IMF) qui offrent des produits financiers diversifiés et pérennes.

2.2- Objectifs spécifiques

L'objet consiste à définir le champ d'action de l'Etat pour le développement du secteur de la microfinance.

Les objectifs spécifiques recherchés sont aux nombres de quatre (04) :

Objectif 1 : la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et juridique pour le développement harmonieux et sécurisé du secteur de la microfinance ;

Objectif 2 : la professionnalisation des agents et structurations du secteur ainsi que d'offrir des produits et services financiers viable, diversifiés afin d'assurer la pérennisation des institutions.

Objectif 3 : la levée de fonds nécessaires et adaptés aux divers besoins spécifiques du secteur.

Objectif 4 : la mise en place d'un cadre réglementaire, institutionnel permettant une gestion articulée du secteur et l'insérer dans la politique macroéconomique et social du pays .

3- Rôle des acteurs

Afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie politique nationale de la microfinance, les principaux acteurs ont les responsabilités présentées ci-dessous.

3.1- Le gouvernement

Le gouvernement doit créer des conditions favorables au développement du secteur de la microfinance, à l'instauration et la croissance des institutions de la microfinance pérennes en les soutenant financièrement, techniquement et matériellement, dans le respect de la réglementation et sans ingérence politique dans leur gestion. Les ministères, dont les activités ont des implications dans les opérations de la microfinance, devront être organisés dans un cadre de concertation afin de coordonner leurs actions et de partager les meilleures pratiques avec les autres intervenants du secteur.

L'Etat, dans l'exercice de sa mission de régulation du secteur, veiller au développement des meilleures pratiques, faire observer les règles d'éthique et de professionnalisme et garantir l'équité au niveau de l'ensemble du secteur.

3.2- Le Ministère aux Affaires de la Solidarité Social (MASS)

La MASS assure la coordination de la politique générale du Gouvernement en matière de la microfinance, la promotion du secteur et le suivi des activités et des opérations des intervenants du secteur, et l'évaluation des performances des programmes. Dans ce cadre, il veillera à tout moment que les mesures prises et les interventions des pouvoirs publics vont dans le sens du renforcement du secteur et sont en cohérence et en harmonie avec la Politique Nationale de la Microfinance. Il travaille en étroite collaboration avec les autres ministères impliqués dans le secteur de la microfinance.

A ce titre, il devra :

- Veiller à l'adoption de la politique nationale de la microfinance en Conseil des ministres.
- Installer la CNMF.
- Présider la Commission nationale de Microfinance
- Appuyer les efforts de la Banque Centrale de Djibouti
- Faire prendre des décisions favorables à l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal de la microfinance.
- Veiller à la mobilisation des ressources auprès des bailleurs et à la mise en place de fonds de garanties spéciaux.

Il devra veiller à la mise en place du périodique et du portail dédiés aux actions de la microfinance.

3.3- La Commission Nationale de Microfinance

La Commission Nationale de Microfinance (CNMF), organe regroupant les représentants des principaux acteurs, notamment les ministères sectoriels, les IMF, les ONG,

Chapitre II : Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti

la BCD, les représentants des collectivités, les bailleurs de fonds, veillera à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Stratégie Nationale de la Microfinance.

Elle assurera la représentation et la défense du secteur, et la synergie entre les différents acteurs et intervenants.

Elle sera dotée d'un Secrétariat Exécutif Permanent avec un effectif réduit et ayant pour mission fondamentale le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la CNMF.

La CNMF aura les principales responsabilités suivantes :

- Offrir un cadre de concertation entre les différents acteurs ;
- Rechercher la cohérence des interventions dans le secteur de la microfinance ;
- Veiller à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance;
- Assurer le suivi - évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la Politique Sectorielle et proposer des mesures d'adaptation, en cas de besoin, en validant les plans annuels de programmation et en analysant les résultats des différents programmes d'appui.

3.4- La Banque Centrale de Djibouti (BCD)

La Banque Centrale de Djibouti assure la tutelle des IMF ; elle veille à la supervision des IMFs et délivre des agréments pour l'exercice des activités de la microfinance; elle veille aussi à ce que les intervenants dans ce secteur ait un véritable projet professionnel et institutionnel reposant sur une organisation et des ressources humaines plus ou moins qualifiées ou à défaut s'engager à renforcer leurs capacités.

En outre, la BCD :

- Veille à la cohérence de la réglementation du secteur et assurera la vulgarisation de celle-ci
- Effectue une surveillance permanente du secteur par des contrôles sur pièces et sur place.
- Procède à une analyse continue des risques systémiques et transfrontaliers.
- Assure la promotion de la transparence tout en encourageant la présentation des rapports financiers sur la base des normes internationalement reconnues.

- Veille à la transmission par les IMF des rapports réguliers sur leurs données conformément à la réglementation.
- Prendre des mesures de redressement, de mise sous administration provisoire ou de liquidation en cas de besoin, en veillant à la protection des déposants et à la sécurisation du secteur.
- Envisage la possibilité de déléguer certaines de ses responsabilités à une organisation faîtière en fonction des exigences de l'évolution du secteur.

3.5- L'Agence Djiboutienne pour le Développement Social(ADDS)

L'Agence Djiboutienne pour le Développement Social est chargée d'appui technique et financier au développement du secteur. Elle mobilise les ressources à taux bonifié pour le secteur et s'assurer de leur bonne utilisation.

Sa mission consiste à :

- Appuyer la création de nouvelles Caisses et points de services ;
- Assurer le contrôle et l'encadrement des Caisses en attendant la création de la Faîtière.
- Apporter l'assistance technique et financière à la mise en place de la faîtière des CPEC.
- Mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources pour les cibles vulnérables, mener des négociations avec les bailleurs et suivre la mise en œuvre de leurs engagements.

Les interventions de l'ADDS dans les Caisses se fait dans le cadre d'une convention de partenariat formalisée en conformité avec la stratégie du gouvernement en la matière de la microfinance .

3.6-Les Institutions de Microfinances (IMF)

Les professionnelles du secteur doivent veiller à offrir une gamme de produits et services adaptés et répondant aux besoins de la population cible et veiller au respect de la

réglementation et des meilleures pratiques de microfinance pour un développement harmonieux du secteur.

3.7-Les bailleurs de fonds et les institutions financières

Les bailleurs de fonds fournissent davantage d'appuis techniques aux IMFs et au besoin, des ressources financières, sur la base des plans d'affaires de celles-ci. Les bailleurs de fonds appuient aussi le développement des ressources humaines qualifiées, à travers le financement des actions de renforcement des capacités des dirigeants et agents des IMFs, des consultants et bureaux d'études locaux, mais aussi des agents de l'Etat impliqués dans la microfinance.

Ils inscrivent leurs actions dans le cadre de la SNMF (Société National de la Microfinance).

Les banques ont également un rôle important à jouer en amorçant un dialogue avec le secteur émergent à travers un appui financier sous forme de lignes de crédits.

Les assurances accompagnent le développement de la microfinance par la mise en place de produits permettant de mieux sécuriser les crédits aux micros de la SNMF.

4-Les attentes sur le plan macroéconomique

Les principaux impacts attendus de la mise en œuvre de la politique sur le plan macroéconomique sont :

- La réduction de la pauvreté en améliorant les revenus des populations pauvres.
- Le développement des activités génératrices de revenus (AGR), en créant des petits commerces pour faire face à la précarité des ménages vulnérables.
- L'atteinte des OMD (Objectifs Millénaires de Développement).
- Le développement et la consolidation des MPE et PME.
- La promotion du secteur privé.

5- Résultats attendus sur le plan réglementaire et juridique

Les principaux résultats qualitatifs attendus sont :

- Une amélioration du cadre légal et réglementaire ;
- La professionnalisation des IMF permettant une offre viable et pérenne des

Services.

- La diversification de l'offre institutionnelle sur l'étendue du pays et des innovations dans l'offre de services et de produits en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle.
- Une amélioration de la collecte de l'épargne.
- Un renforcement des capacités des acteurs du secteur.
- Un développement de l'expertise nationale.

- Une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national.

- une Commission Nationale de la microfinance (CNMF) dynamique assurant avec efficacité la défense et une meilleure coordination du secteur.

6-Les grandes Axes stratégiques du secteur de la microfinance

Les grands axes stratégiques pour atteindre les objectifs du développement socioéconomique, à travers la microfinance, sont au nombre de quatre (04). Ces différents axes stratégiques comprennent chacun des objectifs spécifiques (voir les schémas ci-dessous).

Schéma N°1 : Stratégie nationale de microfinance 2012-2016

Axe stratégique 1 :
Amélioration de l'environnement légal et réglementaire, institutionnel et fiscal pour un développement sécurisé et harmonieux du secteur.

▪ **Objectif spécifique N° 1 :**

- Réaménager le cadre légal et réglementaire favorable au développement du secteur.
- Réviser le cadre légal et réglementaire existant régissant le secteur.
- Faire un état des lieux de la législation et réglementation existante en vue d'identifier les différents vides et/ou les incohérences juridiques.
- Amender, harmoniser la réglementation régissant le secteur de microfinance (statut des IMF, microfinance islamique, modalités de contrôle ...).
- Adopter les textes sur la création et le fonctionnement des groupements d'Intérêt Economique (GIE).
- Adopter les mesures fiscales incitatives pour la promotion des IMF (Institutions Microfinance .
- Définir les modalités de règlement des redressements, de mises sous administration provisoire et de déclaration de faillite des IMF et veiller à leur mise en application rigoureuse ;
- Produire un document précisant et clarifiant les modalités de mise en œuvre des mesures de redressement, de mise sous administration et de déclaration de la faillite d'une IMF .

▪ **Objectif spécifique N° 2 :** Assurer la vulgarisation des textes et la promotion du secteur, élaborer une stratégie de communication et de vulgarisation de la législation et réglementation existante.

- Identifier les différents groupes cibles et les supports de communications appropriés.
- _ Mettre en œuvre la stratégie de communication.
- Assurer la diffusion de tous les textes régissant le secteur (fiscalité, lois ordinaires, lois fiscales, instructions, décret d'amendement, référentiel...)
- Créer un périodique d'information sur le secteur de microfinance et assurer sa diffusion auprès de tous les acteurs du secteur.
- Créer un portail Web dédié aux actions en faveur de la microfinance à Djibouti.
- _ Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de communication
- Assurer le suivi et l'évaluation périodique de la stratégie de communication et de vulgarisation du secteur.

- Adopter les mesures correctives en tenant compte des impératifs du moment ;

▪ **Objectif spécifique N° 3 :** Renforcer les dispositifs de surveillance et de contrôle :

- _ Elaborer la cartographie des risques du secteur de la microfinance à Djibouti et le manuel de contrôle interne des IMF.
- Produire un guide de cartographie des risques en microfinance .
- Produire un manuel de contrôle interne au sein des IMF.
- _ Renforcer les dispositifs de surveillance et de contrôle par la Banque Centrale.
- Mettre en place une centrale des risques.
- Former les IMF à une transmission régulière de données fiables.
- Renforcer les capacités matérielles de la BCD (matériel de transport et équipement) ;
- Apporter une assistance technique au service chargé de la supervision microfinance de la BCD.
- Organiser des voyages d'études dans des services de supervision dans la sous – région et en Afrique de l'ouest pour un partage d'expérience .
- _ Renforcer la culture du contrôle au sein des IMF
- Former le personnel technique, les élus des IMF et le personnel de la DMF sur le contrôle ;
- Doter le service Inspection de la DMF de manuel d'audit interne et externe ;
- Apporter une assistance technique au service chargé de la supervision microfinance de l'ADDS.
- Organiser des voyages d'études pour les inspecteurs de la DMF ainsi que les contrôleurs internes et élus des comités de surveillance des IMF dans des services de contrôle d'IMF dans la sous – région et en Afrique de l'ouest.

**Axe stratégique 2 :
Professionnalisation
et structuration des
IMF pour une offre
viable, pérenne de
produits et services
diversifiés, innovants,
adaptés aux besoins
et développement de
la culture
entrepreneuriale :**

Objectif spécifique N° 1 : Diversifier l'offre institutionnelle.

_ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de diversification des IMF

- Promouvoir les IMF à capitaux privés.
- Promouvoir les IMF en milieu rural.

Objectif spécifique N° 2 : Améliorer et diversifier l'offre de produits et services financiers et non financiers en tenant compte des disparités sociales et des secteurs d'activités, et étendue à des zones non encore desservies notamment en zone rurale ;

_ Identifier les besoins de la population en termes de produits et de services à offrir.

- Identifier les secteurs d'activités porteurs ou à promouvoir.
- Faire la cartographie des régions ayant des potentialités de développement d'activités génératrice de revenus.

- Etudier la demande potentielle des produits de micro assurance, transfert d'argent.

_ Adapter les produits et services aux besoins spécifiques de la population cible.

- Proposer des prototypes de produits adaptés aux besoins de financement rural ;
- Procéder à une étude d'identification des contraintes relatives à la mobilisation de l'épargne et à sa stabilisation.

- Développer des produits d'épargne appropriés adaptés aux différentes couches de la population.

_ Appuyer l'innovation de nouveaux produits et services financiers dans les IMF (Créer des fonds de garanties spécifiques pour soutenir les IMF dans leur stratégie de diversification de leurs produits) .

- Etablir une cartographie des risques liés à chaque secteur d'activités à promouvoir.
- Organiser une étude sur la création des fonds de garantie sectoriels et ses modalités d'accès (agriculture, pêche, jeune diplômés des centres de formation professionnelle) ;

- Mettre en place des fonds de garantie ou d'assurance – risque.

Objectif spécifique N°3 : Professionnaliser et structurer les IMF.

_ Doter les IMF en ressources humaines, matérielles et financières appropriées.

- Mener une évaluation des besoins des IMF en ressources humaines, matérielles et financières.
- Elaborer et mettre en œuvre le programme national de formation du personnel technique, des élus des IMF et les centres de relais sociaux ;

- Favoriser des échanges d'expériences nationales, sous régionales et internationales ;

- Permettre la participation des acteurs de la microfinance (supervision, encadrement et techniciens) à des ateliers et séminaires régionaux, sous-régionaux et internationaux sur la microfinance .

- Définir un statut juridique aux personnels techniques des IMF (convention collective, grille salariale).

_ Développer l'expertise locale.

- Renforcer les compétences des formateurs locaux (formation de formateurs).

- Renforcer les capacités des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes sur l'audit externe des IMF ;

- Instaurer des modules d'entrepreneuriat et de microfinance dans les filières de formation au sein de l'université et des centres de formation ;

_ Structurer les CPEC en réseaux dotés d'une faîtière

- Etudier les conditions de mise en place du réseau des CPEC doté d'une faîtière.

- Assistance technique à la mise en place du réseau et de la faîtière des CPEC.

_ Mettre en place une base de données sur la microfinance.

- Créer une banque de données sur les IMF.

_ Mettre en place une centrale des risques

- Assurer la mise en place de la centrale des risques.

- Informer et former les IMF à une transmission régulière de données fiables.

Objectif spécifique N°4 : Développer la culture entrepreneuriale.

_ Renforcer la culture d'entreprise auprès des couches spécifiques (les femmes, chez les jeunes diplômés) .

- Elaborer le matériel didactique adapté à chaque groupe cible.

- Former les formateurs (enseignants, centres de formations, universitaires...).

- Organiser une couverture médiatique pour la sensibilisation à l'esprit d'entreprise.

- Instaurer un prix d'excellence pour récompenser les meilleures initiatives de création d'entreprises.

**Axe stratégique 3 :
mobilisation des
ressources suffisantes
et adaptées aux divers
besoins spécifiques du
secteur.**

Objectif spécifique N° 1 : Créer un cadre de concertation autonome permanent entre les différents acteurs du secteur.

_ Evaluer le CREM et le transformer en Commission Nationale de Microfinance (CNMF).

- Elaborer les projets de textes relatifs à la composition, les organes, la tutelle de la CNMF.

- Faire approuver ou entériner la création de la CCMF par le conseil des Ministres et définition de ses attributions et fonctionnement par décret.

- Mettre en place la CCMF en convoquant à la rencontre constitutive, les représentants des institutions étatiques, désorganisations socioprofessionnelles et des bailleurs de fonds impliqués dans le secteur.

_ Doter la commission Nationale de Microfinance (CNMF) en moyens humains, matériels et financiers.

- Evaluer les besoins financiers, matériels et humains du CNMF

- Doter la CNMF en siège et personnel administratif permanent ;

- Doter la CNMF en budget de fonctionnement et d'investissement ;

▪ Objectif spécifique N°2 : Harmoniser les politiques sectorielles en vue d'assurer le développement de la microfinance à Djibouti.

_ Veiller à la cohérence entre les politiques sectorielles existantes (microfinance, genre, emploi, réduction de la pauvreté, agricole...) et la politique de microfinance ;

- Organiser un séminaire sur le rôle de la microfinance sur la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles.

- Organiser des séminaires et ateliers sur le secteur en impliquant les principaux acteurs d'exécution des politiques sectorielles existantes.

▪ Objectif spécifique N° 3 : Mettre en place les dispositifs du suivi de l'exécution et d'évaluation périodique de la politique nationale du secteur.

_ Elaborer le plan de travail périodique et s'assurer de son exécution

- Elaborer le plan de travail annuel et le budget.

- Suivre l'exécution du plan de travail.

_ Assurer le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale de microfinance

- Tenir des rencontres bimestrielles de la CNMF afin d'assurer

les missions d'orientation et d'impulsion de la mise en œuvre de la SNMF.

- Réaliser des missions de suivi –évaluation de la SNMF, et tenir des rencontres de concertation pour des ajustements éventuels.

- Mener des études d'impact de la mise en œuvre des actions de la SNMF.

Axe stratégique 4 :
Mettre en place un cadre institutionnel, permettant une gestion articulée et concertée du secteur de la microfinance et la mise en œuvre effective de la Politique Nationale de Microfinance .

Objectif spécifique N°1 : Renforcer l'articulation entre les IMF et les autres institutions financières.

- _ Mettre en place un cadre de concertation entre les IMF et les autres institutions financières.
- Organiser des concertations périodiques entre IMF et les autres institutions financières exerçant sur le territoire national (réunions périodiques).
- Identifier les contraintes de développement des relations entre les IMF et les autres institutions financières.
- Adopter des mesures pour lever les contraintes qui entravent les relations entre les IMF et les Institutions financières étatiques ;
- Fiabiliser les informations comptables et financières produites par les IMF.
- Doter chaque IMF d'un Commissaire aux Comptes.
- Procéder à l'audit annuel des comptes des IMF.
- Veiller à la production et à la transmission périodique d'informations financières, comptables et opérationnelles ;

Mettre en place un fond de garantie pour les IMF demandant un financement auprès des Institutions financières (banque commerciale).

- Mettre en place des lignes de crédit adaptées et soutenues par un fonds de garantie, en définissant clairement les critères d'éligibilité et les modalités.
- Evaluer chaque année les différents fonds de garantie.

▪ Objectif spécifique N°2 : mobiliser les ressources en faveur des couches vulnérables.

- _ Mettre en place un mécanisme de financement spécifique pour les couches de populations les plus vulnérables ;
- Mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources auprès des bailleurs.
- Tenir une table ronde avec les bailleurs.
- Mener des négociations et un lobbying auprès des bailleurs de fonds et suivre la mise en œuvre de leurs engagements.

Source : Document de la stratégie nationale de microfinance 2012- 2016 du MASS ⁴

Interprétations du schéma : les grands axes stratégiques, schématisés ci-dessus, formulent et traduisent la stratégie du secteur de la microfinance à Djibouti.

Le schéma nous explique la vision stratégique de l'Etat en faveur du secteur de la microfinance et sa vulgarisation sur le plan réglementaire, juridique (adoption des lois et décret), social (les objectifs sur le plan social) et le volet économique de la stratégie qui porte sur l'inclusion financière des ménages les plus vulnérables des zones urbaines et rurales.

Egalement, il schématise la vision des différentes stratégies, annoncées ci-dessus au début du chapitre, ainsi qu'il présente la vision à terme (court et long) de l'Etat pour le secteur de la micro finance. Enfin, il traduit aussi l'état de lieux de la microfinance à Djibouti,

⁴ MASS : Ministère aux Affaires à la Solidarité Social, il est sous tutelle de la primature.

Chapitre II : Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti

l'évolution, les contraintes, les atouts et les perspectives que les pouvoirs publics doivent mettre en place pour la durabilité du secteur.

Conclusion

Les stratégies de développement socioéconomiques mises en place dans les années 2000 avaient pour objectifs de lutter contre la pauvreté à l'échelle national, régional puis rural et cela demandait des incitatives émanant de pouvoirs publics.

La mise en œuvre de DSRP (entre 2004-2006) a permis d'enregistrer des progrès dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base , mais l'extrême pauvreté a persisté .

Par la suite, un nouveau cadre de référence a été proposé avec l'INDS couvrant la période 2008-2012. Cette seconde stratégie de la politique via l'INDS se voulait comme une nouvelle stratégie, qui à la différence de la première (le DSRP) , adoptait une solution globale aux problèmes sociaux dont la pauvreté, le chômage chez les jeunes diplômés et une intention particulière au problème de l'exclusion financière des catégories de la population les plus vulnérables de zones urbain de Djibouti .

Toutefois, nous constatons, que malgré l'engagement de divers programmes ciblés sur les populations pauvres et / ou vulnérables (DSRP et INDS), la pauvreté n'a pas fortement reculé : l'incidence de pauvreté extrême a ainsi atteint 23,0% en 2012 sur l'ensemble du pays contre 24,1% dix ans auparavant et , sur la même période (2002-2012) , le taux de pauvreté globale est passé de 46,7% à 40 ,8% .

D'autre part, les programmes ciblé de lutte contre la pauvreté n'ont pas suffisamment favorisé les régions intérieures du pays alors que les inégalités entre régions reste fortes, l'incidence de l'extrême pauvreté étant plus du double dans les régions (72,4%) que dans la capital (30,6%) en 2012.

A cette effet, de nouvelles structures ont été créés avec des moyens renforcés pour mener des opérations de promotion d'emplois et de lutte contre la pauvreté telle que l'ADDS (Agence Djiboutienne de Développement Social) , ANEFIP (Agence National Emplois, de la Formation Professionnelle) , le FDED (Fond de Développement Economique de Djibouti) , le fond de garantie des prêts accordés aux promoteurs et jeunes diplômés destinées à favoriser le renforcement des capacités humaines et l'intégration des plus pauvres.

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder comment les stratégies socioéconomiques de développement menées à Djibouti intègrent-elles la question de la microfinance.

Chapitre III : La microfinance levier de développement socio-économique à Djibouti

Introduction

Départ le monde la microfinance s'est révélé de plus en plus l'un de meilleurs outils de réduction de la pauvreté, de création d'emploi, de la promotion de micro -projet et génère de revenu pour les franges de la population les plus pauvres et /ou vulnérables dans les zones démunies.

Selon les chiffres du Baromètre de la Microfinance 2019 ¹ les IMF à l'échelle mondiale ont connu un taux de croissance annuelle moyenne de 11,5% sur les cinq dernières années. En 2018, la personne bénéficiaire des services des IMF sont au nombre de 139,9 millions contre seulement 98 millions de personnes en 2009. Parmi ceux-ci, on compte 85 % de femmes et 65% emprunteurs ruraux.

Toujours selon le rapport de ce dernier, les IMF africaines subsaharien enregistre un encours total de 56% depuis 2012 alors que le nombre d'emprunteurs connaissait une hausse de 46% sur la même période pour atteindre 6,3 millions de personnes en 2018.

L'accès au microcrédit offert par les institutions de la Microfinance (IMF) permettrait aux personnes à faible revenu de saisir des opportunités d'investissement principalement dans les activités génératrices de Revenus. Elles pourraient alors accroître leur revenu et leur consommation de biens et services, ce qui, finalement, permettrait leur sortie de la pauvreté².

¹www.convergences.org

² Selon la définition du seuil de pauvreté de la Banque Mondiale à 1,25 \$ par jour.

1- Les institutions de la microfinance à Djibouti

L'émergence du microcrédit sur le plan national date déjà d'une quinzaine d'année.

Le secteur de la microfinance a connu un avant et un après.

On distingue deux (02) périodes : période avant 2008 et celle de l'après 2008.

1.1-le secteur de la microfinance avant 2008

Avant 2008, les activités de la microfinance se limitaient uniquement au microcrédit octroyé par les ONG tel que le Caritas, qui intervenaient pour renforcer les efforts consenti du pays après les années 1990, due au programme d'ajustement structurel (PAS) que la majorité de pays africain ont subi.

1.1.1-le Caritas Djibouti

La Caritas ³a été la première ONG à initier en 1996 de micro crédit avec l'appui de deux volontaires belges. Au cours de trois premières années, le système de micro crédit a fonctionné de manière satisfaisante et a donné dans l'ensemble d'excellents résultats. Ce programme avait pour but d'atténuer les effets des Programmes d'Ajustements Structurelle pour le pays ainsi créé un filet social de sécurité pour les populations le plus pauvres.

1.1.2- Fonds Social de Développement (FSD)

Le FSD est un projet mis en place par le Gouvernement Djiboutien avec l'appui financier de la BAD (Banque Africaine de Développement), complété par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), pour soutenir les efforts de réduction de la pauvreté.

Il cible exclusivement les femmes et les prêts sont destinées exclusivement au renforcement des activités économiques diverses: artisanat, agriculture, pêche, services et commerce. Le système s'inspire de la méthodologie développée par la Gramen Bank et de l'expérience de Caritas sur Djibouti-ville.

Il s'appuie sur la mobilisation des solidarités dans le milieu et sur la constitution de groupes solidaires qui travaillent en relation avec des ONG (UNFDJ, ACP, Djib- Aid, TadjJ-Aid, AFOD, etc.) qui constituent les relais du FSD. Le FSD fournit les lignes de crédits aux ONG relais à un taux d'intérêt de 3 %. Ces dernières procèdent ensuite à l'octroi de prêts à un taux de 18 % aux femmes organisées en groupe solidaire. En plus de cela, le client constitue à

³Caritas Djibouti a été fondée par Mgr Bernardin Hoffman, évêque de Djibouti, le 1 janvier 1978 et depuis plus de trois décennies aide les habitants du pays dont la moitié vit dans la capitale. Elle contribue à l'aide humanitaire d'urgence afin de lutter contre les pénuries alimentaires et les conséquences désastreuses des conflits et catastrophes naturelles frappant les pays voisins, tels que la Somalie et l'Ethiopie

chaque remboursement 10% du montant du crédit à titre d'épargne forcée à retirer à la fin des remboursements. Chaque groupe comprend en moyenne 4 membres. Dans un premier temps, le crédit est fait à 2 membres sur 4. Huit semaines après, les 2 autres ont droit au crédit à condition que les deux premières n'aient enregistré aucun retard dans le remboursement.

D'une durée maximale de 30 semaines, les montants du crédit varient de 30 000 FDJ, soit 126,99 EUR à 100 000 FDJ, soit 423,30 EUR.

Les ONG ou associations relais du FSD sont des regroupements de femmes engagées dans l'autopromotion de leurs membres. Ils développent principalement d'autres activités qui maintiennent leur lien commun. Leur implication dans le crédit vise à mobiliser les ressources financières en vue de satisfaire les besoins de financement de leurs membres exclusivement.

Dans leurs relations avec le FSD, ces organisations intermédiaires reçoivent, en contrepartie de leurs prestations (sensibilisation, mise en place, suivi et recouvrement des crédits), outre le différentiel de 15% sur le taux d'intérêt débiteur, des appuis institutionnels du FSD (aide et assistance) en prenant en charge les salaires de leur personnel (notamment les gestionnaires ou agents de crédits), les équipements et les fournitures de bureau.

Le Fonds Social de Développement affichait, en juin 2007, les résultats suivants : 363,8 millions FDJ de crédit total distribué ; 3560 femmes bénéficiaires à travers 18 associations intermédiaires à Djibouti et dans les régions ; le taux de remboursement est d'environ 97%.

Le FSD est resté le seul opérateur institutionnel de microcrédits à l'échelle nationale jusqu'à sa cessation d'activité en 2007.

1.1.3- Les projets à volets crédits

Différents organismes proposent un volet crédit dans leurs programmes dont l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé et le PAM (Programme Alimentaire Mondiale) :

✓L'expérience de l'OMS à travers son programme de Besoins Essentiels de Développement.

L'expérience de l'OMS vise à appuyer les citoyens les plus vulnérables de certaines localités à développer des activités génératrices de revenus. Ce sont des initiatives autogérées par les populations grâce à des fonds de crédits apportés par l'OMS. Les montants prêtés vont de 30 000 FDJ soit 126 euro à 50 000 FDJ soit 211,65 EUR. Le remboursement est mensuel au bout de 18 à 24 mois. Le taux d'intérêt est constant et de 10%. Les revenus d'intérêts serviraient à financer des œuvres communautaires pour les populations cibles. Dès son

démarrage en 2000, cette initiative a touché, au 30 septembre 2005, 64 personnes avec un taux de remboursement global de 100%.

✓Le Projet de microfinance du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Il s'agit ici d'une initiative de conversion des femmes exciseuses qui vise à développer des activités génératrices de revenus, en contrepartie de l'abandon de leur « métier de base ». Les crédits sont octroyés à ces femmes en groupe solidaires (4 à 5 personnes par groupe) sur une durée maximum de 10 mois. Les montants des crédits varient entre 50 000 soit 211,65 EUR et 100 000 FDJ, soit 423,30 EUR pour un taux d'intérêt nul (0%, c'est à dire un prêt sans intérêt) et le remboursement se fait mensuellement.

Selon les responsables du PAM, il s'agit d'un projet pilote qui pourrait préparer ces femmes à rentrer plus tard dans le portefeuille d'IMF établi par le FSD.

Comme association caritative, on peut citer à titre d'exemple celle nommée Al Biri. L'association Al Biri est avant tout une organisation non gouvernementale qui a un but non lucratif. Son but est de venir en aide aux populations pauvres notamment à travers son tissu associatif très dynamique et d'une manière bénévolat. Parallèlement à ses activités de bénévolat, elle distribue des microcrédits islamiques, c'est-à-dire sans intérêts.

1.2- Le secteur de la microfinance après 2008

Le secteur de la microfinance après 2008 est un secteur florissant, qui a connu une croissante grâce à l'intérêt que lui portent, les pouvoirs publics et pour sa portée sociale.

1.2.1- Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) et Caisse Nationale d'Épargne et de Crédit (CNEC)

A la clôture du projet FSD en juin 2007, les activités de microcrédits se sont arrêtées.

Ces activités se sont déroulées dans un cadre informel, notamment l'activité des associations sur le terrain, avec un manque de professionnalisme, des produits peu diversifiés et le tout en l'absence de cadre juridique spécifique.

C'est pourquoi un projet dit de développement de la micro finance appuyé par le PNUD est mis en œuvre sous la responsabilité de la Banque Centrale de Djibouti (en 2005-2006).

En 2008, la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) est mise sur pied. Cette caisse, ayant obtenu son agrément auprès de la Banque Centrale, a ouvert ses portes en janvier 2009. Ces membres sont essentiellement composés d'anciennes clientes du FSD.

En 2009, la Caisse Nationale d'Épargne et de Crédit de Djibouti (CNECD) est née du Projet dit de Développement de la Microentreprise (PDMM). Signé en 2003, ce projet financé sur un prêt du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), avait pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et urbain par la croissance de manière durable, des revenus des ménages pauvres et en particulier en mettant l'accent sur le crédit en faveur des femmes puisque ces dernières demeurent la catégorie la plus vulnérable de la population.

Ce projet devrait aussi faciliter la création d'une dizaine de caisses d'épargne et de crédit autogérées par les populations à la base, principalement dans les districts et dans Djibouti-ville. Il devrait également permettre de renforcer les capacités professionnelles des micro entrepreneurs dans le but d'accroître la rentabilité de leurs affaires et de leur capacité d'endettement et de remboursement.

La CNECD, première institution du genre à Djibouti, a démarré en mars 2008. Ses deux premiers points de service ont ouvert en avril 2008 et les premiers crédits aux membres ont été décaissés en juin 2008. La CNECD a obtenu son agrément auprès de la Banque Centrale en août 2008.

La CNECD a fait appel à un opérateur spécialisé pour un appui technique et opérationnel durant les premières années d'activités, il s'agit de Développement International Desjardins (branche internationale de la Caisse Desjardins du Canada). Cette institution est reconnue mondialement pour son savoir-faire et son expertise dans le domaine de la micro finance.

1.2.2-Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit de Djibouti (CPEC) : Fusion de la CPEC et du CNEC

Après deux années de fonctionnement, Les caisses de la CPEC et de CNEC ont décidé de fusionner. L'étroitesse du marché national et la forte concurrence entre les deux institutions de la microfinance ont poussé les autorités de procéder à leur fusion et donc de ne

retenir qu'une seule. La fusion institutionnelle des deux caisses donna naissance en avril 2010 à la nouvelle caisse appelé CPECD (Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit de Djibouti).

Ce secteur de la microfinance est composé au niveau national de trois grandes caisses. En plus, de la CPEC de Djibouti ville, il y a la CPEC du Nord et la CPEC du Sud qui ont leur siège social aux chefs –lieu des ces deux régions.

2- Cadre juridique et réglementaire de microfinance à Djibouti

Avant 2007, le secteur de la microfinance n'était pas réglementer. Il n'existait pratiquement pas une réglementation spécifique applicable aux activités de microfinance à Djibouti.

Les activités des IMF est régie par L' article 1 de la loi n°179/AN/07/5ème L du 16 mai 2007 portant réglementation des activités de la microfinance sur le Territoire de la République de Djibouti , définit la microfinance comme étant « *l'ensemble des services financiers de base (crédit, d'épargne, notamment mais aussi, transferts, change manuel, assurance, domiciliation de salaires / pensions / émoluments,...) destinés à assurer ou contribuer efficacement à la promotion des couches vulnérables de la population djiboutienne* ».

Selon cette présente loi dans son article 4, trois types d'institutions peuvent exercer leur activité et exige l'un de profils ci-dessous :

- Organisme de type associatif (association de type mutualistes, Coopérative d'Épargne et de Crédit(CEC), Organisation Non Gouvernementale (ONG), fondations, etc.), c'est-à-dire toute activité d'intérêt général sans but lucratif et ayant pour but de faciliter l'accès des populations pauvres aux services financiers.
- Projets/Fonds/Agences mis en place par le gouvernement en relation avec ou sans ses partenaires au développement pour faciliter l'accès des populations vulnérables aux services financiers.
- Sociétés de capitaux légalement formées.

Egalement, dans l'article 21 de cette loi, les institutions de microfinance (IMF) peuvent effectuer à titre principale:

❖ La collecte de l'épargne à savoir les dépôts effectués dans leurs comptes par les membres de l'institution ; sauf pour les Fonds/projets/Agences qui eux ne sont pas autorisés à faire de

la collecte directement auprès de participants aux programmes de microfinance, sauf par l'intermédiaire d'autres partenaires ;

- ❖ La distribution du crédit ;
- ❖ Les placements ;
- ❖ Les empreints ;

En janvier 2011, pour compléter la réglementation dans ce domaine, une nouvelle loi sur les coopératives financières (loi n°117/AN/11/6ème L) à été adopté.

Cette loi (article 1) précise les règles concernant la création, l'organisation, le fonctionnement, le contrôle et la surveillance des opérations financières appelés communément Caisses ou Coopératives d'épargne et de crédit.

Selon cette loi (article 2), « les coopératives financières sont définies comme un groupement de personnes physiques ou morales, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet l'exercice d'activités financières au profit de ses membres (collecte de l'épargne, octroi de crédit, transfert de fonds, change, micro assurance, etc.)». Cette loi permet aux coopératives de pouvoir se réunir en groupe pour pouvoir former l'union de coopératives financières ou encore sous la forme de fédérations de coopératives financières.

3- Les acteurs de la microfinance à Djibouti

Les acteurs de la microfinance à Djibouti⁴ sont aux nombres de cinq (05) : le gouvernement, l'ADDS, la direction de la microfinance, les banques et les bailleurs de fonds.

3.1- Le gouvernement

Pour favoriser le développement du secteur de la microfinance à Djibouti, les pouvoirs publics, notamment l'Etat, ont bien défini un cadre légale et réglementaire. Ils ont également permis la mis en place d'un comité de Réflexion sur la Microfinance(CREM). Celui-ci est placé sous la tutelle de la Banque Centrale de Djibouti.

3.2-L'Agence Djiboutienne de Développement Social(ADDS)

L'ADDS est une institution dont le but est la lutte contre la pauvreté à travers la réalisation des projets d'infrastructures et équipement collectifs ainsi que la promotion des activités génératrices de revenu par l'octroie de microcrédits.

⁴ Pour plus de détaille voire la thèse de Ibrahim Robleh sur la microfinance et réduction de la pauvreté : cas de Djibouti, 2015, p133.

3.2.1-Statut juridique de l'ADDS

Instituée par le décret numéro 0025 du 08-01-2008, l'Agence Djiboutienne de Développement Social est un établissement public à caractère social doté d'une autonomie administrative.

Elle est placée sous la tutelle administrative du secrétariat d'Etat à la Solidarité qui rattache à la Primature.

3.2.2 - Mission de l'ADDS (Agence Djiboutienne de Développement Social)

L'Agence de Développement Social a pour mission de contribuer à la lutte contre pauvreté et la vulnérabilité par l'appui à des projets de développement durable selon une démarche participative, partenariale et de proximité.

Elle a pour mission de mobiliser et mettre en place des financements et des actions d'accompagnement de façon à contribuer :

- A l'amélioration des conditions de vie des groupes défavorisés (hommes, femmes et enfants) , notamment par la réalisation d' infrastructures collectives de base ;
- A la création d'emplois durables et à la génération de revenus visant les populations économiques vulnérable et ayant des difficultés d'insertion dans la vie active (particulièrement les femmes) ;
- Au renforcement des structures relais (associations, consultants (es), agents de développement, organismes publics et privés) qui œuvrent pour la réalisation des objectifs assignés par l'agence en leur apportant un appui en formation et ou en matériel , susceptible d' améliorer leurs capacités d' intervention techniques et organisationnelles ;

3.2.3-Stratégie d'intervention

L'ADDS oriente sa stratégie d'intervention en priorisant cinq (05) approches :

***Territorial** visant une intervention intégrée et cohérente sur un espace défini ;

***Participative** et autonomisant ;

*** De proximité** permettant de coller au mieux à la réalité socioculturelle du terrain ;

***Partenariale** privilégiant la contractualisation, le principe du « faire faire » responsabilisation des partenaires ;

***Prise en considération des approches genre et environnementale.**

3.3- Direction de la microfinance

La Direction de la Micro Finance (DMF) est une sous direction de l' Agence de Djiboutienne de Développement Social (ADDS), qui complète les missions de l' agence, elle a pour but de promouvoir et de développer le secteur de la microfinance , mettre en œuvre la politique d' intervention de l' ADDS dans le secteur de la microfinance .

la DMF est repartit en quatre services à savoir :

- Service audit et inspection.
- Service renforcement de capacité et promotion.
- Service opération et développement.
- Et unité Pilote de la Micro Finance Islamique.

En général, la direction de la microfinance est chargée de la promotion, de l'encadrement, le refinancement et le contrôle des Caisses Populaire d' Epargne et du Crédit de Djibouti (CPEC).

L'ADDs procède à la structuration et l'institutionnalisation des activités de microfinance du Fonds social de Développement (FSD).

Elle apporte aussi son soutien financier et logistique au développement du secteur notamment par le renforcement des capacités et le drainage des capitaux nécessaires auprès des bailleurs et des partenaires.

3.4- Les Banques

Les banques commerciales ne proposent pas de lignes de crédits pour les activités de microfinance et n'assure également pas le refinancement jusqu'à ce jour. Le lien entre les banques commerciales et les acteurs de la microfinance se cantonnent uniquement aux opérations courantes (dépôts, retraits et virements).

3.5- Les bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds qui participent directement ou indirectement au financement des activités de microfinance sont:

- ✓Le Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD).
- ✓La Banque Africaine de Développement (BAD).
- ✓La Banque Islamique de Développement (BID).
- ✓Le Fonds International pour le Développement Agricole.
- ✓Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).
- ✓Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
- ✓Programme Alimentaire Mondial.

✓Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le Sida (ONUSIDA).

✓Le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

4 - Les services offerts par la CPECD

La CPECD disposant d'une unique direction exécutive, dont la mission est de veiller à l'harmonisation fonctionnelle des deux caisses précédentes (comptabilité, système d'information et de gestion).

Les marchés de la microfinance commencent à se développer depuis 2011 avec la création de deux nouvelles caisses régionales, en plus de celle de la capitale de Djibouti.

Elle dispose de quatre points de services, ceux-ci sont donnés ci-dessous avec des proportions en termes de clients :

- Engella (9,5%);
- Balbala (36%) ;
- Arta (3%);
- Dammerjog (2,5%)

Il existe actuellement deux autres caisses populaires d'épargne et de crédit (CPEC), créés par l'ADDS qui coordonne avec sa Direction de Microfinance :

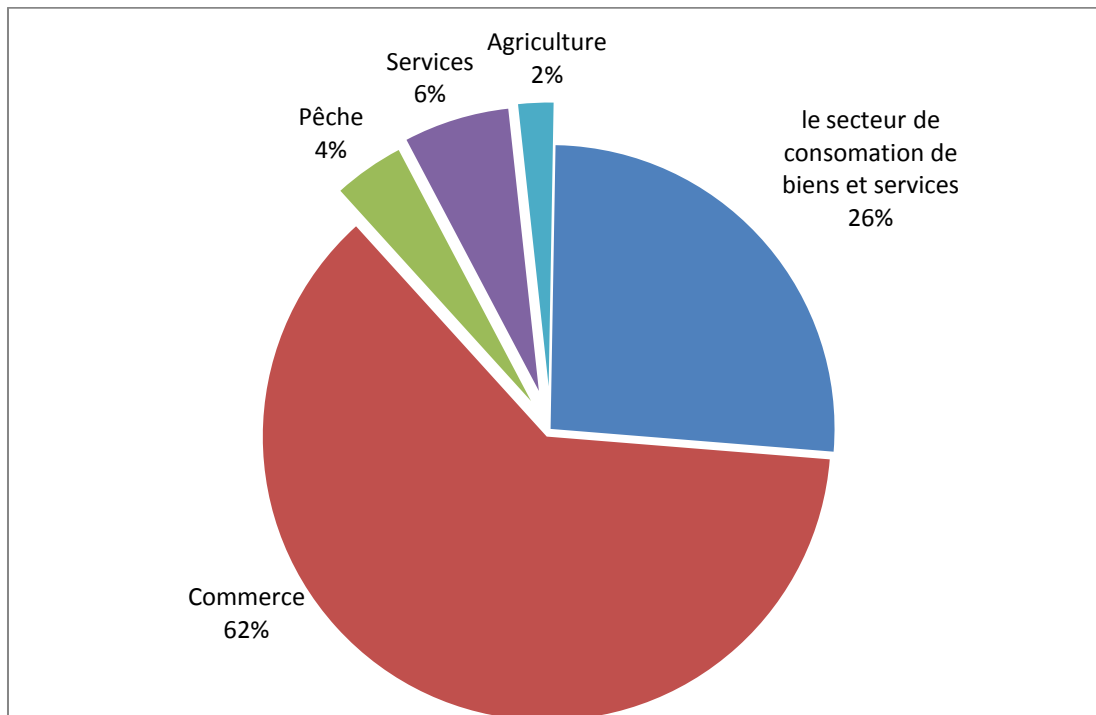
- la CPEC du Sud ayant son siège à Ali Sabieh (6%) et un point de service à Dikhil (6%)
- la CPEC du Nord ayant son siège à Tadjourah (6%) et un point de service à Obock (4%).

Ces trois institutions (la CPEC de Djibouti, la CPEC du Sud et la CPEC du Nord) servent une clientèle estimée à plus de 16 000 individus.

La CPECD se donne pour mission de rendre accessible les services financiers aux micro-entrepreneurs et essentiellement aux plus démunis ainsi qu'aux exclus du système bancaire classique tels que les ménages à faibles revenus, les femmes, les jeunes ainsi que les chômeurs. Son action s'étend aussi aux associations et aux très petites entreprises. L'accès aux services financiers permettra d'améliorer les conditions de vie de ces populations et promouvoir aussi le développement local tout en assurant la pérennité de l'institution.

La CPECD dispose d'une politique d'épargne et de crédit servant de cadre référentiel quant à la gestion du portefeuille d'épargne et de crédit.

Figure n°1 : Répartition des crédits par secteur économique



Source : Elaboré par nos soins sur la base des données de la CPEC

La CPEC octroie de crédits aux plusieurs secteur d'activités en tête le commerce qui occupe le premier place avec un taux de 62%, ce choix est expliqué par les fait que la majeurs partie des emprunteurs sont composés de femmes commerçantes, généralement des petits commerces.

Ensuite on a le secteur de consommation des biens et services (26%), le secteur de service (6%) puis la pêche (4 %) enfin le secteur de l'agriculture (2%) qui occupe la dernière place due aux manques d investissement et la négligence de la part des pouvoirs publics au détriment des autres secteurs, mais la raison principale reste le climat et la culture de l'agriculture dans le pays.

4.1- Politique d'épargne

L'un des premiers services à promouvoir est la sécurisation de l'épargne.

La mission principale des caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CPEC) est de fournir des services financiers de proximité à sa population cible. Le premier service à

promouvoir est la sécurisation de l'épargne de cette population cible. Il s'agira de sensibiliser la population cible à la culture de l'épargne.

Le volume des fonds octroyés constitue un facteur de viabilité car une caisse ne peut être rentable que si elle dispose d'une enveloppe suffisante de fonds de crédit. Ces fonds peuvent provenir de trois facteurs : l'épargne collectée, les lignes de crédits obtenues des partenaires à des taux nuls ou concessionnels, remboursables ou non et enfin les prêts octroyés par des établissements bancaires ou financiers.

Cette politique d'épargne des caisses populaires d'Épargne et de crédit repose sur une collecte massive de l'épargne de ses membres.

L'institution propose cinq types de produits d'épargne.

4.1.2-L'épargne à vue

Il s'agit d'un compte d'épargne à vue dont chaque membre dispose systématiquement dès son adhésion. L'épargne est constituée librement par le membre sur ce compte. Il peut à tout moment effectuer des opérations de dépôts et de retrait sur ce compte. Le minimum d'un retrait ou d'un versement sur un compte d'épargne est de 1 000 FDJ soit 4,23 EUR. Ce compte n'est pas rémunéré par la CPECD. Il est prélevé, mensuellement sur chaque compte d'épargne à vue, individuel et de groupe solidaire, au titre des frais de tenue de compte, respectivement un montant de 50 soit 0.21 euro et 100 FDJ soit 0,42 EUR. 141

4.1.3-L'épargne à terme

Il s'agit d'une épargne déposée sur un compte en une seule fois et bloquée pour une période déterminée se décomptant en mois. Cela fait l'objet d'un contrat entre l'épargnant et la caisse. Cette épargne est rémunérée au taux de 0,5% le mois. La durée minimale d'un dépôt à terme est de 3 mois. Les intérêts sont calculés sur le nombre de mois échus. Le retrait sur ce compte n'est pas en principe autorisé avant le terme défini. Si cela advenait, le bénéficiaire du compte perd la moitié des intérêts échus. Le montant minimum d'un DAT est de 10 000 FDJ soit 42.3euro.

4.1.4-L'épargne forcée

Il s'agit d'une épargne constituée lorsqu'un membre sollicite un crédit. Les conditions de constitution de cette épargne dépendent du type de crédit obtenu par le membre (on appelle l'épargne nantie pour le crédit individuel, et épargne obligatoire pour le crédit de groupe).

L'épargne forcée des crédits solidaires est constituée par les bénéficiaires en vue de couvrir le risque financier en cas de non remboursement du prêt. Le montant total à constituer doit représenter 10% du crédit obtenu par le groupe solidaire. Cette épargne est nantie jusqu'au remboursement intégrale du crédit. Quant à l'épargne forcée des crédits individuels, elle est l'une des conditions obligatoires à remplir avant l'obtention du crédit. Le montant de l'épargne forcée ou garantie financière doit être disponible sur le compte d'épargne à vue avant l'octroi du crédit. Elle est retirée du compte de dépôt à vue et portée sur le compte des garanties financières de la CPEC. Elle est nantie jusqu'à l'apurement intégral du crédit. Elle représente 15% du montant de crédit sollicité par le bénéficiaire.

4.2- Les tontines

Les tontines sont, généralement, des groupes de femmes qui s'associent pour épargner de l'argent. Ensuite, celles-ci vont redistribuer entre elles le montant épargné selon des délais. Les tontines restent informelles souvent.

❖ Les Tontines individuelles

C'est une constitution progressive et personnelle de fonds à échéances et à montant fixes. Le client constitue progressivement ses mises jusqu'à l'atteinte d'un montant contractuel constituant le maximum qu'il est autorisé à ramasser après déduction d'une mise journalière représentant la commission de la CPEC pour frais de tenue de compte tontine client.

❖ Les Tontines de groupes

Elle est semblable à la tontine individuelle. La CPEC forme un nombre de personnes généralement égal à dix et conclut un contrat avec chacun d'eux. Les clients constituent leurs mises périodiques pour atteindre le montant contractuel constituant les dix parts que le membre autorisé va ramasser après déduction de 2% représentant la commission de la CPEC pour frais de tenue de compte tontine client.

4.3-Politique de crédit

L'octroi du crédit constitue une activité majeure pour les Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (CPEC). Les Caisses procèdent à une transformation optimale des

ressources mobilisées en crédit en tenant compte du risque crédit. Le volume des fonds octroyés constitue un facteur de viabilité, car, il existe une corrélation positive entre les produits d'intérêts et le montant des prêts. Le seuil de rentabilité correspond à un volume minimum de crédits permettant de générer des revenus suffisant pour couvrir les charges. Une Caisse ne peut donc être rentable que si elle octroie suffisamment de crédits et que ceux-ci sont remboursés à l'échéance.

Les Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CPEC) accordent des crédits à leurs adhérents sans discrimination lorsqu'ils en expriment le besoin et qu'ils remplissent les conditions définies par la présente politique de crédit. Elles financent les secteurs ci-après :

- Artisanat ;
- Commerce ;
- Agriculture (intransit et exploitation).
- Petit élevage.
- Activités de transformation et de commercialisation des produits de pêche.
- Stockages de produits ;
- Services ;
- Social : essentiellement crédit scolarité
- Equipements (agricoles, transformation, ménagers, etc.) .

4.4- Les deux types de crédit : solidaire et individuel

La CPEC accorde deux types de crédit, à savoir le crédit solidaire et le crédit individuel.

❖ Le crédit solidaire

Il est composé d'un groupe de quatre à six personnes membre de la CPEC, et d'un chef de groupe et d'un adjoint. Des crédits peuvent être accordés aux membres du groupe sur la base de la caution solidaire c'est-à-dire chaque membre se porte garant du remboursement des crédits accordés au groupe. Aucune garantie matérielle n'est exigée avant l'octroi de crédit. De même, la garantie financière n'est pas exigée avant le déblocage du crédit, mais elle est constituée progressivement lors du remboursement du crédit et représente 10% du prêt obtenu.

Les groupes solidaires se rassemblent pour former un centre de crédit. Ces centres de crédits sont des associations de fait qui doivent se constituer avant la mise en place des prêts.

Chapitre III : La microfinance levier de développement socioéconomique à Djibouti

L'adhésion à un centre de crédit est obligatoire pour bénéficier des prêts, et chaque membre d'un groupe solidaire doit appartenir au même centre de crédit.

Le centre de crédit est dirigé par un chef de centre élu par tous les membres des groupes solidaires l'ayant constitué. Tous les membres d'un centre de crédit sont solidairement responsables du remboursement des crédits octroyés au centre. Cela signifie que si un groupe solidaire n'arrive pas à rembourser une échéance d'un de ses membres, tous les membres du centre doivent se partager la dette, qui peut être prélevée sur l'épargne du centre. Un centre ne pourra être constitué de plus de 40 membres. Tous les groupes ne peuvent solliciter un crédit qu'un mois au moins après son adhésion.

Il est prévu trois catégories de cycle de prêt pour le crédit solidaire :

- Tranche 1 : 30 000 fds (122.17 euro) à 50 000 fds (203.62 euro).
- Tranche 2 : 70 000 fds (285.07) à 100 000fds (407.24 euro).
- Tranche 3 : 150 000 fds (610.86 euro) à 200 000fds (814.48 euro) .

Les membres d'un groupe solidaire doivent bénéficier des mêmes montants de crédits et avoir le même échéancier de remboursement.

Pour les crédits de groupe, il sera appliqué un taux d'intérêt dégressif de 1,5% le mois.

❖ Le crédit individuel

Tout membre individuel ne peut solliciter un crédit que deux mois au moins après son adhésion. Pour que la demande de crédit soit recevable, tout demandeur de crédit doit disposer sur un compte d'épargne un montant strictement supérieur à la garantie financière correspondante au crédit sollicité et avoir un historique de crédit.

L'emprunteur individuel doit avoir un avaliseur ou une caution. Cet avaliseur doit avoir la capacité financière de rembourser le prêt en cas de non paiement de l'emprunteur. A cet effet, il devra signer un engagement vis-à-vis de la caisse.

L'emprunteur individuel doit fournir un montant minimum s'élevant à 15% du prêt demandé préalablement à l'octroi du prêt. Cet apport personnel doit provenir de ressources propres de l'emprunteur.

Chapitre III : La microfinance levier de développement socioéconomique à Djibouti

En plus de l'apport de l'emprunteur, sous forme de garantie financière, il peut être demandé à son avaliseur de constituer aussi une garantie financière pour tenir compte du niveau de risque identifié lors de l'analyse du dossier.

Cette participation sera bloquée dans un compte d'épargne auprès de la caisse et demeurera en garantie jusqu'à l'extinction de la créance.

Tout membre peut solliciter un crédit individuel à partir de 100 000 francs Djibouti (407.24 euro). Ce montant est plafonné à deux million de francs Djibouti (2 000 000 FJD soit 8144.79 euro).

Pour tous les crédits individuels il sera appliqué un taux d'intérêt dégressif de 2% le mois.

Conclusion

La micro finance représente, de part le monde, un moyen de lutte contre la pauvreté en améliorant les conditions de vies des ménages pauvres.

Ses effets bénéfiques sont surtout connus dans les pays en voie de développement et elle représente une autre source de financement pour les populations pauvres qui n'ont pas accès aux banques.

A partir de 2008, on assiste à l'émergence, au développement et à la structuration de ce nouveau secteur qu'est la micro finance à Djibouti au niveau national.

Le développement du secteur a été favorisé par les pouvoirs publics et aussi par le concours des bailleurs de fonds.

Le secteur joue un rôle très important du fait qu'il répond au besoin de la majeure partie des catégories personnes pauvres, généralement exclusion de circuit bancaire classique d'où l'intérêt pour l'Etat de l'instrumentaliser comme un levier pour sa stratégie macroéconomique afin stimuler la croissance économique, ensuite pour son impact sur le plan microéconomique notamment pour les franges de la population la plus pauvre et vulnérables du pays .

Au niveau macro-économique, la micro finance permet de soutenir la croissance économique. Par son rôle d'intermédiaire financier, elle facilite la transformation d'épargne accumulée et inactive en investissement. Ces investissements permettent le développement de la capacité productive, ce qui a un effet positif sur la croissance économique.

Sur le plan microéconomique, la microfinance, développe l'auto-emploi des pauvres en favorisant l'autofinancement de leurs projets. Ce qui leurs permet de valoriser leurs capacités d'esprit d'entrepreneuriat en créant leurs propres entreprises à travers le lancement des Activités Génératrices de Revenus. C'est donc une occasion pour ces entrepreneurs pauvres de prendre en main leur destin en accédant plus facilement aux crédits et d'être libérés de la dépendance des usuriers.

Chapitre III : La microfinance levier de développement socioéconomique à Djibouti

Par conséquent, la micro finance à Djibouti ne contribue pas à la lutte contre la précarité des populations cibles mais permet seulement de soulager leur condition de vie sur le court terme. Une participation plus longue au programme permettra un impact positif dans le long terme.

Conclusion générale

Djibouti étant une économie basée sur le secteur tertiaire (86%) et avec un tissu industriel quasi inexistant, reste dans la liste des pays à faible revenu.

Les stratégies de développement socioéconomiques mises en œuvre par les pouvoirs publics sont des stratégies qui visent d'abord à mettre en œuvre des programmes de développement socioéconomiques à l'échelle nationale sur le long terme.

Plusieurs programmes ont été lancés dans les années 2000, tels que la DSRP (2004-2006), l'INDS (2007). Ces programmes ciblent les franges de la population les plus pauvres et/ou vulnérables du pays.

Pour répondre efficacement aux défis liés à la pauvreté, plusieurs dispositifs ont été créés tels que la CPEC, pour permettre aux personnes, qui sont exclues du circuit bancaire, de bénéficier des services financiers.

La micro-finance (les microcrédits) reste la seule issue pour cette catégorie de personnes, leur permettant de créer leur propre activité, notamment les AGR (Activité Génératrice de Revenus), afin de mieux subvenir à leurs besoins ainsi qu'augmenter leur pouvoir d'achat.

A travers les différents programmes entrepris en faveur du secteur de la microfinance, il faut noter que les efforts consentis par les pouvoirs publics, dans ce sens, sont considérables. Cela se traduit essentiellement par la mise place des réformes nouvelles tant juridiques qu'économiques et sociales.

Cependant, le marché de la microfinance reste très limité en termes de l'offre et des opportunités qu'il en procure aux potentiels investisseurs à courte terme. La microfinance à Djibouti ne contribue pas à la lutte contre la pauvreté des populations ciblées, dans un premier constat, sur l'échelle nationale. Elle permet seulement de soulager les conditions de vie pour les bénéficiaires à l'échelle locale. Une participation plus longue au programme produirait un impact positif à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Poursat. C, Hajdenberg. J et Boyé. S, Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement, éditions d'organisation, France, 2009.

Labie. M, La microfinance en question, limites et choix organisationnels, éditions Luc Pire, Bruxelles, 1999.

Helms. B, La création du secteur financier accessible à tous, l'édition anglaise Access for All : Building inclusive Financial systems, Washington, 2006.

Mémoires et thèses

Ibrahim ROBLEH, Microfinance et réduction de la pauvreté : le cas de Djibouti, thèse en Sciences de gestion, Université de Picardie Jules –Verne, 2015.

Articles de revues

Asri. M, Mieux comprendre la micro-finance, plaNet Finance Maroc, Casablanca ,2007.

Documents internes à l'ADDS

Document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP), 2003, République de Djibouti.

Document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP), 2011-2015, République de Djibouti.

Rapport sur la stratégie nationale de micro-finance 2012-2016.

Sites web

www.proparco.fr

www.did.qc.ca

www.planetfinance.org

www.adds.dj

www.crb.dj

Table des matières

Introduction générale	1
Chapitre I :Aperçu sur la micro finance : historique, caractéristiques et acteurs	
1.Aspect historiques, géographiques, socioéconomiques et culturels de Djibouti	4
1.1.Aspect historique.....	4
1.2.Aspect géographique.....	6
1.3.L'économie.....	8
1.4.Société et culture.....	8
1.4.1. Religions.....	8
1.4.2. Langues.....	9
2. Définition et les prestations de la microfinance.....	9
2.1. Définition de la microfinance.....	9
2.2. Les prestations de microfinance.....	9
2.2.1. Les prestataires informels de services financiers.....	10
2.2.2. Les associations mutualistes.....	10
2.2.3. Les Organisation Non Gouvernemental (ONG)	10
2.2.4. Les structures financières institutionnelles.....	10
3. Les services de la microfinance.....	11
3.1. Les prêts.....	11
3.2. Les fonds de garanties.....	11
3.3. Le capital risque.....	12
3.4. L'épargne.....	12
3.5. L'assurance des biens des personnes.....	12
Conclusion du chapitre.....	13
Chapitre II : Stratégies de développement socioéconomiques de Djibouti	
Introduction du chapitre.....	14
1.Cadre juridique et stratégique.....	14
1.1. Le Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)	14
1.2. L'Initiative Nationale de Développement Social (INDS)	16
1.3. Le Ministère des Affaires à la Solidarité Sociale (MASS): cadre juridique, défis et missions	18
2. Politique nationale de développement du secteur de microfinance.....	19
2.1.Vision politique.....	19
2.2. Objectif global de développement du secteur.....	19
2.3. Objectifs spécifiques.....	20
3. Rôle des acteurs.....	20
3.1. Le gouvernement.....	20
3.2. Le Ministère aux affaires de la solidarité sociale (MASS).....	21
3.3. La commission nationale de la microfinance (CNMF).....	21
3.4. La Banque Centrale de Djibouti (BCD).....	22
3.5. L'agence Djiboutienne pour le Développement Social (ADDs).....	23
3.6. Les institutions de la microfinance (IMF).....	23
3.7. Les bailleurs de fonds et les institutions financières.....	24
4. Les attentes sur le plan macroéconomique.....	24
5. Résultats attendus sur le plan réglementaire et juridique.....	24
6. Les grands axes stratégiques du secteur de la microfinance.....	25
Conclusion du chapitre	30
Chapitre III : La microfinance levier de développement socioéconomique à Djibouti	
Introduction du chapitre.....	32
1. Les institutions de la microfinance à Djibouti	33
1.1. Le secteur de la microfinance avant 2008.....	33

Table des matières

1.1.1. Le Caritas Djibouti.....	33
1.1.2. Fonds Social de Développement (FSD).....	33
1.1.3. Les projets à volets crédits.....	34
1.2. Le secteur de la microfinance après 2008.....	35
1.2.1. Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) et Caisse Nationale d'Épargne et de Crédit (CNEC)	35
1.2.2. Fusion de la CPEC et du CNEC.....	36
2. Cadre juridique et réglementaire	37
3. Les acteurs de la microfinance à Djibouti.....	38
3.1. Le gouvernement.....	38
3.2. L'ADDS.....	38
3.2.1. Statut juridique de l'ADDS.....	39
3.2.2. Mission de l'ADDS.....	39
3.2.3. Stratégie d'intervention	39
3.3. Direction de la microfinance.....	39
3.4. Les banques.....	39
3.5. Les bailleurs de fonds.....	40
4. Les services offerts par la CPEC.....	41
4.1. Politique d'épargne.....	42
4.1.1. L'épargne à vue.....	43
4.1.2. L'épargne à terme.....	43
4.1.3. L'épargne forcée.....	43
4.2. Les tontines.....	44
4.3. Politique de crédit.....	44
4.4. Les types de crédit : solidaire et individuel.....	45
Conclusion du chapitre	48
Conclusion générale.....	49
Bibliographie	50
Table des matières.....	52

Résumé

Ce présent mémoire est un travail réalisé grâce aux connaissances que nous avons acquises durant le cursus master, et de données récoltées lors d'un stage pratique qui a eu lieu à l'ADDS (Agence Djiboutienne de Développement).

La lutte contre la pauvreté est un défi énorme que Djibouti essaye de résoudre ou réduire, en mettant en œuvre des programmes ciblés et planifiés, et en élaborant des stratégies socio-économiques à court terme depuis les années 2000, après sa sortie du PAS (Programme d'Ajustement Structurel) qu'a connu le pays durant les années 90 .

La problématique posée porte sur « les stratégies socioéconomiques de développement à travers la microfinance ». Elle s'intéresse à une thématique très cruciale dans le contexte d'un pays où la problématique liée à la pauvreté et au chômage des jeunes diplômés prend de l'ampleur.

Djibouti, à l'instar des économies d'Afrique, est un très jeune pays, qui dégage un certain essor démographique et économique à l'horizon. Pour ce faire, Djibouti a adopté un cadre légal et réglementaire, dans un premier temps, pour le développement du secteur de la microfinance. Cela afin de créer un environnement propice, durable et pérenne à l'endroit des institutions de la microfinance.

L'Agence Djiboutienne pour le Développement Social (ADDS) assure l'institutionnalisation et la capitalisation des acquis du FSD. Elle apporte son appui au développement du secteur sous forme de soutien logistique et financier. L'ADDS, quant à lui, sert d'appuis aux IMF dont le rôle est le renforcement des capacités, la mobilisation des financements auprès des partenaires au développement et des bailleurs de fonds.

Mots clés : Stratégie de développement socioéconomique, Microfinance, Djibouti, ADDS, CPECD.